Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Administration et Rédaction:

1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Tél. 2964

Abonnement:

Un an,	Canada	$2.00
" "	Etats-Unis	$2.50
" "	Europe	$5.00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I. Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

13ème Année.  2-705 PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi le 12 septembre, 1923 No. 28

Une oeuvre de lumière

Nous commençons à publier cette semaine, par petites tranches, quelques extraits des cours et conférences donnés à la **Semaine Sociale** de Montréal, pendant cinq jours, du 27 au 31 août, par un groupe de professeurs éminents, laïques et ecclésiastiques, théologiens, éducateurs, economistes, publicistes.

Les Semaines Sociales du Canada, inaugurées il y a trois ans à Montréal, sont le prolongement d'une oeuvre qui existe en Europe depuis une vingtaine d'années, et qui a contribué puissamment à former une élite éclairée.

Les sujets traités chez nous antérieurement furent: la portée générale de l'Encyclique de Léon XIII, **Rerum Novarum**, sur la condition des ouvriers (semaine de Montréal, 1920), le syndicalisme et ses formes diverses (*Québec*, 1921), les relation générales du capital et du travail (Ottawa 1922).

Le sujet à l'étude cette année, chez nous comme en France, était la famille. Il fut traité sous de multiples aspects intéressants dans une série de quatorze cours à l'Université de Montréal, avec trois conférences publiques à la grande salle de la Bibliothèque de St-Sulpice, une veillée religieuse et une démonstration ouvrière.

Il serait impossible de résumer dans le cadre restreint de notre journal des cours de plusieurs heures représentant la substance et le fruit de longues études. Cependant il importe que tous puissent profiter de la fortifiante doctrine enseignée par les maîtres.

Les trois quotidiens catholiques de Montréal, Québec et Ottawa ont donné une large et louable publicité à ces remarquables conférences dont les principales ont été reproduites presqu'en entier.

Nous devrons nous contenter pour notre part de reproduire quelques extraits saillants de ces différentes études. Les "Echos de la Semaine Sociale" sont une nouvelle rubrique que nous continuerons dans les deux ou trois prochains numéros et que nous engageons fortement tous nos lecteurs à suivre attentivement pour leur profit personnel.

"Ce que l'Eglise attend à l'heure actuelle de ses enfants, disait Henri Lorin, à la **Semaine Sociale de Dijon** en 1906, c'est une action positive, consistant à la fois dans un travail sur eux-mêmes et dans un travail auprès des hommes du dehors— Nous serons amenés à constater que, sous l'influence des erreurs ambiantes et au milieu d'un régime social constitué en dehors et en dépit des enseignements de l'Eglise, nous avons laissé involontairement des infiltrations païennes envahir notre mentalité, et que nous, qui nous réclamons de la religion catholique, nous n'en avons donné aux masses qu'une idée incomplète, insuffisante et quelquefois même inexacte".

—"L'oeuvre des **Semaines Sociales**, a fort bien dit M. le chanoine Harbour à la clôture des réunions à Montréal, est une oeuvre de lumière, mais de lumière qui doit commencer à éclairer les sommets avant de se répandre dans la plaine. C'est une élite qu'elle travaille à former."

Pourquoi ne ferions-nous pas partie de cette élite?

C'est notre devoir à tous de travailler à conserver la vigueur de vie chrétienne qui a été la force de la famille canadienne dans le passé et qui sera le salut de la race dans l'avenir.

A.-F. Auclair, O.M.I.

Au Congrès Eucharistique

Avant l'ouverture des fêtes grandioses qui se dérouleront à Québec ces jours-ci et qui rappelleront la splendeur du Congrès Eucharistique international à Montréal en 1910, on aimera lire la remarquable causerie que donnait il y a quelques semaines Pierre l'Ermite au Congrès Eucharistique de Paris.

Cette causerie peut se résumer comme suit:

Pour bien comprendre ce que doit être un Congrès Eucharistique, il est absolument nécessaire de "situer" l'eucharistie dans le dogme chrétien....

Nous sommes environnés de noir et de mystère, et le silence des espaces infinis, qui effrayait Pascal, n'a pas révélé son secret...

Mystères naturels! Mystères surnaturels.... Parmi ces mystères, il y en a un qui nous serre particulièrement à la gorge...., pour parler justement, qui nous tient au coeur!

"*Sommes-nous aimés?*"

Que Dieu soit infiniment grand..., sa grandeur m'écrase.

Que Dieu soit infiniment juste...., sa justice m'épouvante.

Mais qu'il soit infiniment bon et *qu'il m'aime*.... alors la vallée de larmes d'ici-bas devient presque déjà un paradis!..

Remarquez que cet amour fait déjà chez nous.... pauvres hommes qui sommes des égoïstes (car nous sommes tous des égoïstes!) et comme cet amour nous magnifie!

Regardez ce père qui aime son enfant, ce soldat qui aime son pays.. cet ami qui aime son ami....

Quand nous aimons, nous, nous sommes capables de tout, même d'aller au devant de la mort.... Faites cette hypothèse.... prononcez cette phrase effrayante, où il y a plus de mystère que dans tous les mystères: "Dieu nous aime.... Dieu m'aime..."

Alors tout dans la religion devient logique! Si Dieu aime l'homme il est logique qu'à peine l'homme est-il tombé au paradis terrestre, il vienne à son secours et il lui promette une rédemption. Si Dieu nous aime...., il est de cet amour qu'il quitte le ciel (son ciel) pour venir dans notre vallée de larmes. Qu'il se fasse chair comme moi je suis chair.... et qu'il souffre autant et bien plus que je ne souffre.... Si Dieu m'aime, il est de cet amour qu'au soir de sa vie mortelle, il éprouve comme la nostalgie de la terre et le regret de me quitter.... Ici-bas, nous autres, quand nous nous séparons, nous cherchons à supprimer un peu l'absence par des souvenirs. On emportera une photographie.... Une mère coupera une mèche de cheveux sur le front de son enfant mort....

On gardera une fleur d'un pays que l'on a aimé....

Petites choses... Grandes évocations! Le Christ est Dieu, il peut faire davantage... il peut supprimer tout à fait l'absence, et, du même coup, atteindre le but où vise tout amour.... c'est-à-dire l'union la plus absolue entre les deux termes qui s'aiment.

Comme il n'y a pas d'union plus intime que celle de la nourriture avec le corps, il se fera *nourriture*, nourriture de tous afin que tous puissent le recevior; et le chrétien qui viendra de communier pourra dire la parole célèbre: *Vivo jam non ego*.. Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi...." sa vie divine qui a comme divinisé la mienne....

* * *

Mais nous aime-t-il?

Voilà la terrible question!....

Et c'était si peu la mentalité de la farouche humanité, qu'Il a accumulé pour la convaincre, toutes ces répétitions et tous les actes — jusqu'à la mort inclusivement.

Rappelez-vous cette scène de l'Evangile: Les pharisiens sont autour de lui et ils lui demandent: "Quel est le plus grand de tous les commandements?"

Le Christ les regarde: Mais il n'y a qu'un seul commandement: "*Tu aimeras....*"

Il y en a bien un second, mais il dit la même chose que le premier: "*Tu aimeras....*"

Rappelez-vous une autre scène avec son premier Pape:

"Pierre, m'aimes-tu? — et vous remarquerez cette insistance — "M'aimes-tu *plus que les autres?*"

Puis il étend encore l'affirmation de son amour...

Un Saint a dit: "Ma plus grande croix c'est de vivre avec mes frères...." — et ses frères pourtant en marche vers la perfection.... — le Christ, au contraire, dit: "Mes délices à moi, c'est d'être avec vous, enfants des hommes...."

...."Comme une mère aime son enfant ainsi je vous aime...."

...."Quand même une mère oublierait son enfant, moi je ne vous oublierai pas."

....Venez à moi, vous tous qui pleurez.... et moi je vous soulagerai."

L'Eucharistie est le résumé, le concentré, la vie vivante de tout cela.

* * *

Alors *vous pouvez conclure*...

Que doit-être un Congrès Eucharistique? Mais il doit être une réponse en *équation* avec toutes ces ces prémisses....

Il doit être la mise en commun en ces trois jours d'assises solennelles — et sous le contrôle de l'autorité — de toutes les pensées, de toutes les initiatives, de toutes les délicatesses trouvées par notre amour ici-bas, pour promouvoir et faire avancer le sien.

Le monde a une formule insultante....

Quand il fait quelque chose d'une manière médiocre et banale, il dit: *C'est pour l'amour de Dieu*.. Nous prenons la formule contraire.

Pour "l'amour de Dieu" nos pères ont bâti des cathédrales inimitables.... ils ont créé une musique et une peinture religieuse.... ils ont fait de l'Eucharistie le centre de leur vie sociale....

Nous, aujourd'hui, de loin, nous essayons de marcher sur leurs traces....

LES NOUVELLES

CHEZ NOUS ET AILLEURS

Le contrat du cartel en français

On trouvera en troisième page la traduction française du contrat que doivent signer les fermiers désirant faire partie du cartel de blé de la Saskatchewan.

Ceux de nos lecteurs qui sont moins familiers avec l'anglais pourront ainsi se rendre compte par eux-mêmes des obligations qu'on leur propose d'assumer pour assurer le succès de la vente coopérative de leur blé.

Les fermiers désireux de se procurer une copie du contrat en français pouront s'adresser à M. R.H. Milliken, Canada Life Building, Saskatoon, qui en a fait imprimer 300 exemplaires.

On saura dans quelques jours si la quantité suffisante de signatures a été obtenue pour assurer l'existence du cartel cette année.

"Le Courrier Canadien"

Tel est le titre d'une nouvelle revue mensuelle de fort jolie apparence qui vient d'être publiée à Ottawa dans l'intérêt de la colonisation.

Elle a pour but surtout de faire connaître le Canada à l'étranger, en France, aux Etats-Unis.

Le premier *numéro* contient des articles de M. l'abbé L.P. Gravel, missionnaire colonisateur du diocèse de Régina, de M. l'abbé J.-A. Ouellette, directeur des missionnaires colonisateurs. La revue est imprimée sur beau papier et contient de nombreuses illustrations. Nous lui souhaitons grand succès.

Excellent journal

Le *Progrès du Saguenay* qui vient d'entrer dans sa trente-huitième année est l'un des *meilleurs hebdomadaires* du Canada. Nous lui offrons nos meilleurs voeux de prospérité et de longue vie.

On s'occupe des enfants

Winnipeg — Les délégués d'une douzaine d'organisations nationales qui s'occupent du bien-être de l'enfance ont ouvert avant hier un congrès qui continuera jusqu'à vendredi, à l'hôtel Malbrough.

Ce sera la quatrième conférence annuelle tenue sous les auspices du Conseil Canadien du bien être de l'enfance.

La journée d'aujourd'hui, mercredi 12, était consacrée aux délibérations *en français*. L'organisation du programme a été préparée, de concert avec les Franco-Canadiens de Winnipeg et de St-Boniface, par Mme P.E. Marchand, présidente de la Fédération des Femmes *canadiennes-françaises*, d'Ottawa. La séance est présidée par l'hon. Juge Prendergast. Les conférenciers suivants figurent au programme: Mme P.E. Marchand, Ottawa; J.A. Amyot, Ottawa; Mlle Anna Blais; l'honorable Juge Prud'homme; professeur I. Villeneuve, Mme Jules Tessier, Québec; Arthur St-Pierre, Montréal; Dr Ranger, Montréal; Arthur Prud'homme et le Frère Joseph.

Les prochaines élections fédérales se feront probablement sur la question impériale

Ottawa — Il est assez probable que les prochaines élections fédérales ne se feront pas sur la question de tarif et de libre échange mais sur la question d'autonomie canadienne et d'impérialisme, au retour des ministres à la Conférence de Londres.

On croit que les libéraux et les progressistes pourront mieux s'entendre sur ce terrain que sur celui du tarif et qu'ils feraent la lutte aux conservateurs impérialistes en proclamant l'autonomie canadienne.

Il faudra voir d'abord l'attitude que prendront nos ministres à la Conférence Impériale.

Mgr Louis Rhéaume O.M.I. sera sacré à Ottawa, le 18 octobre

Les autorités religieuses annoncent officiellement que les cérémonies du sacre de Mgr Louis Rhéaume, O.M.I., évêque-élu d'Haileybury, auront lieu en la fête de saint Luc, évangéliste, le 18 octobre prochain, à la basilique d'Ottawa. L'évêque consécrateur sera Sa Grandeur Monseigneur Médard Emard, archevêque d'Ottawa. Les bulles du nouvel évêque sont arrivées depuis mercredi à Ottawa.

On ne connait pas encore les autres détails des cérémonies.

Les Catholiques de langue anglaise tiendront un congrès à Ottawa.

Ottawa — Un événement d'une grande importance pour les catholiques de langue anglaise du Canada sera la convention de la "Catholic Truth Society of Canada" qui aura lieu à Ottawa, du 25 au 28 septembre, sous le patronage de Mgr Emard..

Le réunion commencera par une messe pontificale et sermon par Mgr Morrisson évêque d'Antigonish. Au nombre de ceux qui y prendront part sont NN. SS. McNeil de Toronto, Fallon de London, Ont., Ryan de Pembroke, Sinnott de Winnipeg O'Leary d'Edmonton. Les Très Révérends Thomas Burke, supr. général des Paulistes de New-York, Thomas O'Donnell de Toronto. Les laïques qui seront au nombre des orateurs sont: l'honorable Charles Murphy, ministre des postes, l'hon. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, l'hon. C.-J. Doherty, ancien ministre de la Justice.

M. Meighen a commencé sa tournée de l'Ouest

M. Meighen a inauguré sa campagne politique dans l'Ouest à Portage la Prairie, chef-lieu du comté où il a été défait à la dernière élection. Il a insisté de nouveau sur la thèse protectionniste.

Vendredi dernier il a parlé à Winnipeg devant un auditoire de 500 personnes au club conservateur. Il a défendu son attitude au sujet du refus par le Sénat d'approuver la construction des embranchements du C.N.R. Il dit que sept de ces embranchements étaient inutiles et que d'autres étaient essentiels. Le sénat s'est opposé à l'approbation en bloc.

Au sujet de la vente du blé il a rappelé qu'il avait proposé lui-même l'établissement d'un cartel volontaire avec l'appui du gouvernement.

Départ du premier ministre pour la Conférence Impériale

Ottawa — Le premier ministre McKenzie-King s'embarquera sur l'"Empress of Britain" pour l'Angleterre, le 22 septembre, afin d'arriver à Londres assez tôt pour assister à l'ouverture de la conférence impériale, au premier octobre.

La récolte de blé de 1923 atteindra près de 500 millions

Winnipeg — L'estimé de la récolte fait par le *Free Press* donne pour les 3 provinces des prairies 452,503,169 *minots* de blé. L'Alberta vient en tête avec une moyenne de 25 minots à l'acre pour 5,956,016 acres en culture; la Saskatchewan suit avec *21 minots pour 12,790,984 acres*. Le Manitoba fortement ravagé par la rouille n'atteindra que la moyenne de 11 minots. On compte 336,825,295 minots d'avoine, dont 211,901,550 pour la Saskatchewan.

L'Italie gagne son point

La situation s'éclaircit dans le conflit entre l'Italie et la Grèce, et il y a maintenant bonne assurance que la guerre sera évitée.

La Grèce avait fait appel a la Ligue des Nations pour juger la dispute. L'Italie au contraire demandait l'arbitrage du conseil des ambassadeurs inter-alliés.

Or, celui-ci vient de rendre sa décision. Il accepte pratiquement le bien-fondé des réclamations de Mussolini. La Grèce est tenue responsable de l'assassinat des commissaires italiens sur son territoire et devra pourvoir à la sécurité du comité d'enquête pour la recherche des meurtriers. La Grèce devra aussi faire sans délai un dépot de 50 millions de lires en garantie de la somme qui sera fixée comme réparation. La flotte grecque devra rendre les honneurs à l'escadre italienne qui sera accompagnée d'un croiseur anglais et d'un croiseur français.

De son côté la Grèce affirme par son représentant à Genève, M. Politis, que si l'Italie accepte la décision du conseil des ambassadeurs la question sera considérée réglée à condition que l'Italie évacue l'île de Corfou.

L'Angleterre a déclaré que si le litige était porté à l'arbitrage de la Ligue des Nations la flotte britannique serait aussitôt mise à la disposition de la Ligue pour faire exécuter la décision et obliger l'Italie, s'il le faut à évacuer l'île de Corfou.

Mais la Ligue jusqu'ici n'a pas eu à intervenir. La décision du conseil des ambassadeurs a été transmise directement à la Grèce, et une copie en a été adressée à la Ligue seulement pour mémoire.

Dernière heure — L'Italie accepte les décisions du conseil des ambassadeurs et consent à évacuer Corfou, dès que la Grèce aura exécuté les réparations exigées.

Le Grèce a adressé un ultimatum à l'Albanie demandant que soient livrés dans les cinq jours ceux qui sont responsables de l'assassinat des membres de la mission italienne.

Le tremblement de terre du Japon

Osaka — L'observatoire de Tokio annonce que les mouvements sismiques sont terminés et que leur retour violent n'est pas à craindre.

Du 1er au 6 septembre, il y eut 1,029 secousses distinctes.

Les secours affluent de partout pour venir en aide aux nombreuses victimes de cet effroyable tremblement de terre. Le Canada a envoyé de la farine et des vivres.

Une île nouvelle a surgi dans l'océan au large de la baie de Tokio, et l'on a remarqué aussi des perturbations sur la côte canadienne du Pacifique à l'île de Vancouver.

L'étendue dévastée par le tremblement de terre comprend 100 milles du nord au sud de Yokohama et 140 milles de l'est à l'ouest. Cette étendue comprend 33 comtés, 5 grandes villes et contient une population de 7,000,000 d'habitants. 70 pour cent des villes et villages ont été détruits.

La situation en Allemagne

Londres — La baisse continue du mark allemand défie tous les efforts du nouveau chancelier pour y remédier. Le peuple commence à comprendre que le salut du pays réclame une prompte entente avec la France sur les affaires de la Ruhr.

Il ne s'agit point de capituler; car aucun gouvernement en Allemagne ne pourrait tenir debout après une telle démarche; mais toutes les ouvertures, faites par la France pour tirer d'embarras le Docteur Stresesman, ont chance d'être vues d'un *très bon oeil*.

Le mark n'a plus aucune valeur; c'est à Berlin la course à l'argent étranger. Malgré des mesures très sévères la *dépréciation du mark ne* fait que s'accentuer davantage: il est descendu à un million pour deux sous.

MOSCOU — Le gouvernement soviétique russe a décidé d'accorder des concessions aux Doukobors qui quitteront le Canada pour retourner en Russie.

Tableau d'Honneur

— de la —

CAISSE DES ECOLES DU DIOCESE DE PRINCE-ALBERT ET DE SASKATOON.

Paroisse de Prud'homme, par l'abbé C. J. B. Bourdel, curé	$50.00
Cercle de l'A. C. F. C. de Marcelin	50.00
Paroisse de Saint-Denis	100.00
Paroisse de Vonda	34.00
Paroisse de St-Hippolyte	38.00
Cercle de l'A. C. F. C. de Duck Lake	75.00
Paroisse d'Arborfield	50.00
Shell River, Sask.	$30.00

Echos de la Semaine Sociale

L'oeuvre des Semaines Sociales

D'ici quelques années, ces cours de nos semaines sociales formeront tout un corps de doctrines, un arsenal d'idées et de faits où puiseront tous ceux qui travaillent au progrès de notre province, en particulier, et à l'essor de notre race. Les pensées émises par les conférenciers de nos semaines sociale nous porteront, je l'espère, à l'action, à l'action individuelle et à l'action collective, à la création des oeuvres indispensables au soulagement des misères et à l'amélioration des classes qui souffrent le plus de notre organisation sociale.

Déjà, à propos de certains sujets traités aux Semaines sociales, l'on a pu constater le réveil de l'esprit public. Je souhaite qu'il en soit de même pour le sujet étudié cette année.

Aucun sujet n'était plus opportun que celui de la famille. Aucun organisme ne tient plus étroitement à la survivance et au progrès des Canadiens français que l'institution familiale, base sans laquelle il serait vain de vouloir édifier la cité ou la patrie.

Hon. J.-E. Perrault,
ministre de la colonisation.

Une oeuvre de lumière

L'oeuvre des Semaines Sociales est d'abord une oeuvre de lumière, mais de lumière qui doit commencer à éclairer les sommets avant de se répandre dans la plaine.

C'est une élite qu'elle travaille à former, mais une élite qui travaille sur elle-même pour se perfectionner afin de fournir un plus grand rendement et d'exercer un plus large rayonnement.

Il est toujours vrai de dire que ce sont les idées qui mènent le monde. Or, la foule ne cherche pas l'idée. Elle ne la crée pas non plus. Elle la reçoit et l'accepte. Il faut qu'on la lui impose; et on la lui impose d'autorité. Voyez la plus grande école qui soit au monde: l'Eglise.

Elle ne procède pas autrement. Depuis qu'elle a été établie par le Maître Divin, sa fonction est de fournir aux hommes, à travers les contradictions, une vérité toute faite. Elle a commencé par la confier aux apôtres. Ce fut cette élite qui la répandit à travers le monde. C'est un peu l'idée que je me faisais de votre *Semaine sociale*. Elle est la source d'eau vive d'où jaillit la saine doctrine.

M. le Chanoine Harbour,
Montréal..

Il faut faire connaître la doctrine sociale de l'Eglise

Aucune réforme importante ne s'accomplit si elle ne s'appuie sur des principes. Pour ébranler les volontés il faut d'abord éclairer les esprits. Il est devenu d'ailleurs urgent de faire connaître au Canada la doctrine sociale de l'Eglise, trop ignorée même des catholiques.

Aussi bien entendons-nous poursuivre notre tâche avec courage et sans dévier du chemin tracé. Le comte de Mun avouait un jour qu'il avait dû s'arrêter, dès le début de son apostolat social, faute d'une formation doctrinale suffisante. "Je sentis impérieusement, a-t-il écrit, comme tous mes compagnons de travail, la nécessité d'appuyer cet effort pratique sur un corps de doc*trine solidement construit, sous peine de demeurer dans l'impuissance ou de verser dans l'erreur*, dès qu'il faudrait prendre parti au milieu des conflits soulevés dans la société con*temporaine par l'âpre rencontre de la richesse et de la pauvreté.*"

D'une telle mésaventure nous voulons préserver nos compatriotes. Nous voulons aussi les empêcher d'aller puiser à des sources empoisonnées les directives sociales dont plus que jamais ils sentent le besoin. C'est la doctrine du Christ, telle qu'interprétée par l'Eglise, qui gardera notre race saine, unie, prospère.

R.P. Archambault, S.J.
Président des Semaines Sociales.

Sujet de la plus haute importance

Jamais croyons-nous, on n'avait entendu parler au Canada de la famille comme on l'a fait cette année. Jamais l'on avait apporté à cette étude autant de précision, une plus sûre doctrine et de meilleures connaissances.

Antonio Perrault,
Professeur à l'Université de Montréal.

Ce qui a fait la force de la famille canadienne

Le caractère admirable de la fécondité canadienne c'est qu'elle fut la même dans le passé, à toutes les époques et pour toutes les classes. Les époques les plus sombres de l'histoire de la colonie n'indiquent aucun fléchissement et aucune classe ne s'en remet sur l'autre, du recrutement de la race.

En somme, la famille canadienne fut ce qu'elle fut par ce qu'elle avait de proprement familial. Son rôle fut de nous maintenir le nombre contre toutes les décimations; ce fut de nous transmettre une vitalité d'énergies morales qui est encore notre meilleur soutien; ce fut de rendre possible cette efflorescence de vocations religieuses qui valent déjà, à notre jeune race devant le monde, un grand renom apostolique.

Les anciens révéraient les mânes de leurs ancêtres dont ils plaçaient les sarcophages au-dessous de la porte du foyer. Le Dieu de nos foyers, c'est Celui qu'évoque le crucifix des ancêtres. Notre force et notre gloire c'est de pouvoir placer, au-dessous du crucifix, le souvenir d'une aïeule et d'un ancêtre devant lesquels nous pouvons tomber à genoux.

L'abbé Groulx,
Professeur d'histoire à l'Université de Montréal.

La natalité a commencé à diminuer aussi chez nous

La natalité a diminué même dans la province de Québec depuis dix ans. De 393 en 1910, le taux des naissances est tombé à 317, en 1920 pour 10,000 habitants.

Cette diminution, légère surtout mise en comparaison avec celle que l'on constate dans les autres pays, *ne devrait pas nous inquiéter, si elle ne provenait des même causes qui* agissent si efficacement ailleurs. Les économistes et les moralistes dressent, à peu d'exceptions près, la même liste des causes, nombreuses mais peu variées d'un *milieu à* l'autre, qui conduisent à l'abaissement de la natalité: l'intempérance; le vice impur avec les tristes et épouvantables contagions qu'il engendre parfois; le divorce; la masculinisation de la femme; le goût du luxe et du sans-gêne dans toutes les classes de la société.

Toutes ces causes ont pénétré chez *nous et sont déjà à l'oeuvre.*

R.P. Martin O.P.

Les dangers qui menacent la famille canadienne

On me dira peut-être que nous n'en sommes pas à ce degré de décadence qui, dans les vieilles civilisations, fait pousser aux observateurs de véritables cris de détresse. Ouvrez, au contraire, les journaux et les revues d'Europe qui daignent parfois s'occuper de nous avec sérieux. On nous citera comme exemple....

Assurément, et la famille canadienne-française est encore bien conservée. Elle garde des éléments de force sur lesquels nous pouvons bâtir un avenir heureux et fécond. Mais ceci n'empêche point qu'elle soit fortement menacée et déjà entamée par des maux d'ordres divers.

Elle est menacée, elle est entamée par des maux d'ordre mondial. N'ayons pas l'illusion de croire que nous vivons dans une tour fermée, soustraits à tous les courants de la pensée extérieure, aux mouvements et aux passions qui bouleversent les autres pays.

Elle est menacée encore, la famille canadienne, et déjà entamée par des périls particuliers à notre pays et à nous-mêmes.

Elle l'est enfin par notre aveuglement et notre insouciance — par *l'aveuglement qui nous tient en face* de ces périls de l'intérieur et de *l'extérieur, par l'insouciance qui en* est la déplorable suite.

Henri Bourassa,
Directeur du "Devoir"

La Commission générale des Semaines Sociales du Canada

La Commission générale est composée des membres suivants:

R.P. Archambault, S.J., Président, Québec.

M. Guy Vanier, Secrétaire, Montréal.

Abbé Adam, Sherbrooke; R.P. Auclair, O.M.I., Prince-Albert; Pierre Beaulé, Québec; Sénateur Belcourt, Ottawa; Noël Bernier, Winnipeg; Alf. Charpentier, Montréal; Chanoine Desranleau, St-Hyacinthe; Abbé Cloutier, Grand-Mère; Juge C.-E. Dorion, Québec; Dr Jules Dorion, Québec; J.-E.-A. Dubuc Chicoutimi; Abbé Fortin, Québec; Abbé Cyrille Gagnon, Québec; Léon Mercier Gouin, Montréal; Oscar Hamel, Québec; Abbé Edmour Hébert, Montréal; Omer Héroux, Montréal; Mgr Lapointe, Chicoutimi; Abbé Maurault, P.S.S., Montréal; Edouard Montpetit, Montréal; Mgr Paquet, Québec; Antonio Perrault, Montréal; Abbé Perrier, Montréal; Dr F.-A. Richard, Moncton; S.G. Mgr Ross, Gaspé; Arthur Saint-Pierre, Montréal; R.P. R. Villeneuve, O.M.I., Ottawa.

La prochaine Semaine Sociale en 1924 se tiendra probablement à Sherbrooke. Le sujet en sera annoncé plus tard.

Opinions sur le cartel

Le mal de l'Ouest

Le jour que notre cher *Patriote* sera livré au public; il sera décidé oui ou non, si le Wheat Pool fonctionnera pour vendre la récolte de 1923.

En se mettant au-dessus de toute personnalité et au-dessus surtout de tant d'intérêts propres à chaque fermier, on peut dire sans crainte, que ce serait un grand malheur pour l'Ouest si le Pool était tué avant d'avoir vu le jour.

En général tous les fermiers des trois Provinces désirent le Pool, à part l'armée des spéculateurs qui mènent grande vie et s'enrichissent aux dépens des cultivateurs, et l'armée aussi de certains fermiers qui, se trouvant plus riches, spéculent sur la récolte de leurs voisins plus pauvres.

N'est-il pas vrai que depuis plusieurs années, il n'y a plus de confiance dans l'avenir du pays? Ne sont-ce pas nos députés qui à la dernière session à Ottawa ont dit et redit cela pour obtenir quelques faveurs de la part de l'Est? D'où vient donc ce manque de confiance? Le mal vient de ce que l'Ouest étant exclusivement producteur et exportateur de blé, le cultivateur ne trouve pas en argent la valeur que lui coûte un minot de blé. Voilà le mal de l'Ouest et de ce mal vient le manque de confiance dans le pays, pour l'avenir.

Y-a-t-il un remède à ce mal? Oui, il y en a un. Il y a longtemps que ce remède a été trouvé et on en a fait l'expérience dans tous les pays et cette expérience dure encore et durera tant qu'il y aura trop de profiteurs sur la terre et des producteurs intelligents. Ce remède est la coopérative. La Coopérative est donc le seul moyen pour le fermier d'avoir un juste revenu de ses produits et avec ce juste revenu renaîtra la confiance dans l'avenir du pays. N'est-ce pas mieux de compter sur notre propre travail, notre esprit d'union, notre savoir faire que de demander aux gens de l'Est de venir remédier à nos propres maux?

De tous les plans de coopérative pour le marché du blé celui de M. A. Sapiro parait le seul réalisable et digne d'essai et le passé de M. Sapiro, son expérience dans l'organisation de coopératives semblables, en assurent le succès. Que ceux qui critiquent, suggèrent un meilleur plan. Sans doute il n'y a rien de parfait sur la terre: tout ce qui est humain peut faire erreur. On conçoit facilement que certains fermiers se trouvant dans de gros embarras financiers redoutent l'engagement de cinq ans. Mais quand on étudie le contrat on voit que son esprit est basé sur un grand principe d'honnêteté et qu'il veut même faire de tous les fermiers des gens honnêtes.

Tout fait prévoir que le Pool va commencer à vendre le blé de la présente récolte qui est très bonne. Dans cinq ans d'ici la discussion recommencera et alors ce ne sera pas l'avenir qui parlera mais le passé. Souhaitons lui bonne chance et plein succès.

UN FERMIER,
Duck Lake.

Réponse à M. Denis

Votre récente profession de foi au sujet du "Wheat Pool" est d'autant plus surprenante qu'elle était inattendue, toutefois c'est une excellente mesure de prudence de votre part, je vous en félicite.

Dans la clause 15 du contrat on dit qu'un cultivateur peut hypothéquer 50 p.c. de son blé pour fins d'emprunts etc. Vous avez raison de dire que cette clause ne permet pas à un signataire de forcer une banque à prêter. Il est inutile pour nous de discuter les articles du "Wheat Pool" davantage car nous ne nous accorderons jamais, nous ne voyons pas du même oeil. Vous m'imputez l'intention de chercher place dans la direction du "Wheat Pool", après avoir déclaré que j'étais attaché à la Canada Atlantic: ceci n'est pas logique, je ne pourrais servir deux maîtres.

Les contrats en français sont devenus réalité malgré votre pessimisme à ce sujet; les dits contrats circulent à Duck Lake, Titanic et Carlton de ces temps-ci: il est vraiment malheureux que la chose ne soit pas connue à Vonda et à Hoey; par contre il existe une foule de bonnes choses en ce monde qui ne sont pas connues à Vonda.

Enfin le "Wheat Pool" va fonctionner tôt ou tard, croyez-le bien; je ne veux pas dire à Vonda particulièrement, mais dans la Province de Saskatchewan d'abord, ensuite dans les trois provinces de l'Ouest, puis une fédération de toutes les provinces du Canada, puis enfin un "Wheat Pool" universel.

Je tiens à avouer, M. Denis, que vous avez par vos articles opportuns, soulevé des arguments sérieux, et attendu que de la discussion jaillit la lumière, ceci est apprécié par les lecteurs, je n'en doute pas. Vos connaissances pratiques en la matière pourraient être d'une grande utilité au conseil exécutif lors de la composition des règlements de l'association, quand cette dernière sera formée.

Je vous dis au revoir, et sans rancune.

G. GERVAIS.

Encore le "Wheat Pool"

A l'heure où paraitront ces lignes, le sort du "Wheat Pool" sera décidé et on ne pourra m'accuser d'avoir voulu influencer quiconque, soit dans un sens soit dans l'autre.

Cependant n'étant point sur cette question, d'accord avec mon estimable ami M. Denis, qu'il me soit, comme il le lui a été à lui, permis d'exposer mes vues et de discuter publiquement les clauses du contrat qu'il incrimine.

Je connais trop M. Denis pour lui imputer un instant l'idée de subordonner l'intérêt général à son intérêt particulier. Nous sommes sur d'autres sujets, où il est indispensable d'apporter du dévouement, de l'abnégation et de l'énergie, trop bien d'accord, pour que je puisse penser et dire qu'il ait eu autre chose en vue, que mettre en garde les producteurs contre un danger possible.

Tous n'ont peut-être pas considéré ainsi l'attitude de M. Denis, et, c'est regrettable.

Mais, comme il le dit assez justement d'ailleurs dans son dernier article, les reproches qui lui ont été faits n'ajoutent rien à la valeur du contrat présenté par les organisateurs du "Wheat Pool".

Ils ne retranchent rien non plus, et c'est de cette valeur dont il sera question.

M. Denis dans sa réponse à M. Gervais, cite les articles publiés par certains journaux et entr'autres celui ou ceux du "Bulletin" d'Edmonton.

Le dit *Bulletin* a été envoyé, gratis, par les soins de je ne sais qui, (d'un philanthrope sans doute) à tous ceux de nos fermiers et hommes d'affaires de Saskatchewan dont on a pu se procurer les noms, afin de les avertir du danger qui les menaçait.

Quelle mansuétude et comme elle vient à temps.

Le malheur est que certaines gens se demandent pourquoi le *Bulletin* est tant intéressé aujourd'hui à ce que les fermiers ne soient point pris dans un piège.

Il est bien curieux que sa sollicitude se manifeste juste au moment où beaucoup pensaient bien faire en donnant leur adhésion à une organisation qui n'accepte que des producteurs de grain pour membres.

Pourquoi cette attitude bienveillante ne s'est-elle pas manifestée plus tôt en adressant aux fermiers gratuitement, tout comme cela vient d'être fait, des avis dans le genre de celui-ci:

"Fermiers, ne vendez point votre grain aujourd'hui. On attend une hausse d'ici peu"

Ou bien encore:

"Une baisse est à craindre, disposez de votre grain dès maintenant".

Non, le *Bulletin* n'a jamais montré un tel désintéressement, et c'est pour cela qu'il est permis de se défier du besoin qu'il éprouve aujourd'hui de crier casse-cou à nos fermiers de Saskatchewan qui, pour la plupart, ignoraient qu'il existât à Edmonton, un journal si philanthropique.

Le fait que ce journal soit patroné par l'hon. Frank Oliver n'ajoute rien non plus à la valeur du contrat, et son opinion n'est pas nécessairement meilleure que celle du fermier fatigué de se faire odieusement exploiter et qui essaie de secouer le joug.

Prenez garde, nous dit M. Denis, aux conditions de l'article 5 et considérez l'article 6 qui est une aggravation du premier.

L'article 5, en substance, dit:

"Le producteur s'engage à délivrer son grain à l'époque et à la place qui lui seront désignées par l'association.

Et l'article 6 dit:

"Mais autant que ce sera possible, le producteur pourra délivrer son grain à l'époque et à la place qui lui conviendront le mieux, et il est aussi convenu que tant qu'on le pourra, on prendra le grain du producteur dès que celui-ci sera en mesure de le délivrer!"

Mon estimable ami n'a vu, ou, n'a voulu voir dans ces articles que ce qui était écrit. Il ne s'est pas demandé dans quel but ils avaient été insérés dans le contrat.

Qu'il me soit permis de le lui dire.

Il arrive, que sous le sytème actuel de vente, les élévateurs terminaux ou les élévateurs de campagne sont pleins. Que fait-on? On refuse le grain amené ou encore on met un embargo, et chacun, jusqu'à ce que l'embargo soit levé ou encore qu'il y ait de la place, est obligé d'attendre.

Rien ne nous dit que l'organisation du "Wheat Pool" ne se trouvera pas dans la même situation.

Qu'arriverait-il alors, si, ne pouvant prendre de grain faute de moyens d'emmagasinage, elle avait à répondre à un têtu ou à un adroit malfaisant qui se présenterait avec un ou plusieurs wagons de grain à entreposer?

"Ah Ah, dirait notre homme, vous ne pouvez prendre mon grain hein? Vous ne l'avez pas dit qu'il vous serait loisible de le refuser ou de me le faire livrer ailleurs. Eh, bien, vous allez me payer des dommages intérêts."

Et l'organisation devrait en payer.

C'est pour éviter une telle éventualité que les articles 5 et 6 ont été insérés.

Qui peut prétendre qu'une administration dont le but est d'aider aux fermiers, par tous moyens, dirait à ceux de Prince-Albert, par exemple:

"Vous, vous allez délivrer votre grain à Hoey".

Et à ceux d'Hoey:

"Vous, vous allez délivrer votre grain à Prince-Albert!"

Quel avantage en retirait-elle, cette administration?

Et, une supposition semblable n'est-elle point d'un tel ridicule, qu'il faille avoir pour ainsi dire oublié sa raison dans le fonds d'un verre où ailleurs pour s'y arrêter une minute.

M. Denis reproche aux organisateurs du "Wheat Pool" de ne pas s'être assuré, avant de présenter un contrat à la signature, les facilités d'emmagasinage et les finances nécessaires.

Est-il jamais arrivé à M. Denis de vendre sa récolte avant d'avoir mis le semoir en action?

Il semblerait être de cette opinion qu'il faille acheter le séparateur à crème avant de s'être procuré la vache qui fournira le lait.

C'est mettre la charrue devant les boeufs.

Se procurer des moyens d'emmagasinage avant de savoir si on aura quelque chose à emmagasiner.

Quant aux finances, est-il jamais arrivé à mon estimable ami d'essayer d'emprunter de l'argent sans avoir de garanties à donner?

Les banques New-Yorkaises ont promis à M. Sapiro qui l'a annoncé dans son discours fait à Saskatoon à l'assemblée présidée par l'honorable Ch. Dunning, qu'elles avanceraient à l'organisation, si les banques canadiennes refusaient leur appui, de 200 à 300 millions de dollars.

Dans quelles conditions? On ne le sait point encore. Mais, encore une fois, pouvait-on négocier ou emprunter avant de savoir d'abord, si on en aurait besoin?

Puisque je viens de mentionner le nom de l'honorable C. Dunning, qu'il me soit permis de citer la traduction des derniers mots qu'il a prononcés à Saskatoon à la clôture de la réunion où M. Sapiro a exposé le projet du "Wheat Pool".

"Le discours qui vient d'être fait par M. Sapiro signifie: Réunissez-vous et faites quelque chose pour vous-mêmes.

Le gouvernement vous appuie."

Et M. Denis vient nous dire que M Dunning est antipathique au "Wheat Pool".

M. Dunning est antipathique à cette idée que le gouvernement devrait financer le projet et tenir nos fermiers au biberon. C'est tout.

Quant à l'honorable Docteur Uhrich que M. Denis nous dit être aussi antipathique au Pool, il a prononcé à ce sujet à Rosthern, un discours qui, pour ceux qui l'ont attentivement lu et compris, démontre péremptoirement que le député de notre circonscription encourage au contraire l'organisation proposée.

Ne dénaturons pas les faits.

Ne dénaturons pas non plus la signification des articles.

Lorsque M. Denis, traduisant le paragraphe C de l'article 8 du contrat dit:

"L'association aura le droit d'appliquer l'argent ainsi obtenu au *pro rata* parmi les fermiers qui auront exécuté cet agrément et livré leur blé; ou employer le dit argent pour n'importe quel propos ou activité qui sembleront à l'association être dans son meilleur intérêt ou dans celui de ses membres."

Il a raison.

Mais, lorsqu'il commente cet article, il se trompe.

L'Association n'aura pas le droit, ainsi que le prétend M. Denis, d'employer la moitié de l'argent de notre récolte pour fonder des journaux, acheter des navires ou faire des conférences, et ce, parce qu'il est dit à l'article 16 (3 dernières lignes)

"Le droit imprescriptible du producteur sera de recevoir l'avance première, plus sa part proportionnelle lui revenant sur le prix moyen de vente de la qualité de blé qu'il a fourni, *déduction faite des dépenses* auxquelles l'association est autorisée?

D'abord, les dépenses de transport des grains, les salaires, les frais de courtage, de contentieux en un mot toutes celles se rattachant aux frais de l'entreprise, ces dépenses devant être justifiées par des reçus que les experts comptables n'en doutons pas, examineront, un par un, lors de l'inspection annuelle des comptes.

En outre, et en dehors de ces dépenses *à justifier*, et se rattachant toutes à la mise du grain sur le marché, celles prévues aux paragraphes D de l'article 8 (1% du prix de vente du grain) et F. du même article 8 (2c. par minot, pour achat, construction ou location d'élévateurs)

Considérons maintenant l'article 21, qui est en somme un supplément au paragraphe C de l'article 8 (incriminé par M. Denis) et un supplément à l'article 16.

Que dit cet article 21?

En substance le voici:

"L'association aura le droit de déléguer ses pouvoirs à toute autre organisation ayant pour but la vente des blés, de se fondre avec toute autre organisation semblable ou agence, à la condition toutefois que les *déductions autorisées* par le présent contrat *de 1% pour réserve commerciale et 2c. par minot pour facilités d'emmagasinage ne soient augmentées de quelque montant que ce soit.*"

Donc, l'association a droit à une déduction.

Déduction sur quoi?

Sur le prix de vente.

Cette déduction lui appartient mais, elle ne peut disposer librement que de 1% du prix de vente, les 2c. ayant un emploi bien spécifié.

Où, en dehors de cela va le prix de vente? (moins, bien entendu, les frais justifiables de mise du grain sur le marché) *au Producteur.*

Que M. Denis nous avoue donc qu'il s'est trompé ou bien qu'il n'a pas analysé le contrat tout entier lorsqu'il prétend que l'association peut disposer librement de sommes empruntées sur notre blé, les dites sommes, susceptibles d'atteindre, ainsi qu'il le dit, 50 p.c. de la valeur de notre récolte.

Si les directeurs de l'association ou son administrateur délégué se permettaient de détourner du prix de vente du grain (qui doit revenir en entier au fermier) plus que ne les autorisent les parag. D et F de l'article 8, ils seraient passibles de poursuites criminelles. Ce serait la seule sanction possible, et elle serait appliquée que chacun en soit bien convaincu.

M. Denis se trompe encore lorsqu'il conteste le droit au fermier d'emprunter ou d'hypothéquer sa récolte. Ce droit lui est donné par l'article 15 qui est parfaitement clair à ce sujet. Il dit:

"Un producteur pourra emprunter, de qui que ce soit, 50% de la valeur de sa récolte, l'association demandant toutefois à ce qu'on la prévienne et se réservant le droit de se subsituer à l'emprunteur aux fins de remboursement."

Quant à la question du grain de semence, il faut s'entendre.

Supposons que tous les Dupont de la Saskatchewan aient signé le contrat du "Wheat Pool" et que tous les Durand ne l'aient point, eux, signé.

Supposons encore que du fait du contrat signé par les Dupont, l'association sait qu'elle disposera de, disons, 50,000 minots de blé à vendre.

Mais, tous les Durand de la Province, ont, cette année, récolté du blé sale ou de qualité inférieure qui ne peut être employé pour les semences.

Ils demanderont aux Dupont de leur fournir 10,000 minots à cette fin. Si ceux-ci ayant la liberté de leur fournir le font, et qu'entre temps l'association ait contracté pour la fourniture des 50,000 minots qu'elle escomptait recevoir d'eux, comment va-t-elle s'arranger pour se procurer les 10,000 minots manquants?

Va-t-elle les demander aux spéculateurs? Quels prix devra-t-elle payer? Voilà pourquoi l'association exige qu'une autorisation lui soit demandée.

Nul doute que dans le cas des Dupont et des Durand elle refuserait la dite autorisation.

Mais, supposons que la moitié des Dupont, qui doit à l'association 25,000 minots de grain, considère son blé comme impropre à la semence; elle va envoyer à l'association les 25,000 minots que l'association attendait d'elle plus 5,000 minots qu'elle aurait employés pour sa semence.

Elle demande à l'autre moitié des Dupont qui elle, a du bon grain, de lui fournir ce qu'il lui faut, c'est-à-dire 5,000 minots.

L'association va-t-elle refuser à cette seconde moitié des Dupont d'approvisionner la première?

Non, car elle retrouvera les 50,000 minots sur lesquels elle comptait et pour lesquels elle a passé contrat de vente.

A mon avis, un fermier sera toujours autorisé à approvisionner de grain de semence un autre fermier appartenant au "Wheat Pool".

Il faut mon cher M. Denis quelquefois voir dans un contrat un peu plus que ce qui y est écrit et il faut interpréter les clauses sans parti-pris comme sans peur.

Nous n'avons pas à faire à des spéculateurs, à des agioteurs, nous passons un contrat entre fermiers et seulement entre fermiers, les intérêts des uns sont solidaires de ceux des autres, et si certaines clauses sont d'aspect draconien, réjouissons-nous car elles ont été faites pour protéger les honnêtes gens respectueux des engagements pris contre les agissements d'individus qui ne s'ingénient qu'à mal faire.

Que M. Denis, mon ami personnel me pardonne de diverger d'opinion avec lui sur l'esprit du contrat.

L'un de nous peut-être a tort. Ce n'est point douteux. Si c'est moi, je l'avouerai bien franchement; si c'est lui, je le connais assez pour savoir qu'il le reconnaitra avec la meilleure grâce du monde.

L. MARESCHAL
Hoey, Sask.

La campagne du cartel est terminée

La campagne de signatures pour le cartel de blé se termine aujourd'hui.

D'après le contrat la date du 12 septembre est fixée pour obtenir le 50 pour cent de l'etendue de terrains en blé nécessaire pour l'existence du cartel. Comme il n'y a pas de clause prévoyant un prolongement de date si le 50 pour cent n'est pas obtenu, le contrat actuel se trouverait inopérant et il faudrait d'autres arrangements pour établir le cartel quand même et nous ne savons pas si la chose est possible.

Le délai fixé était bien court et si le 50 pour cent est obtenu, comme l'espèrent les organisateurs, ce sera un grand succès. On ne saura les résultats définitifs que dans quelques jours.

Résultats des 6 premiers jours

Voici le résultat des 6 premiers jours de la campagne:

		Contrats	Etendue
1. sept.	.....	2,131	338,959
2. sept.	.....	2,616	397,027
3. sept.	.....	3,938	613,685
4. sept.	.....	5,719	862,261
5. sept.	.....	7,972	1,147,170
6. sept.	.....	12,093	1,676,886

Le comté de Last Mountain est en avant avec des signatures pour 200,000 acres.

En Alberta

Les résultats de l'Alberta, dont la campagne était une semaine en avance, n'ont pas encore été publiés.

Il faut du temps pour recevoir et compiler tous les rapports qui viennent par la poste, et parfois de grandes distances.

Musselman n'a pas perdu espoir

Une dépêche de Winnipeg disait que J.-B. Musselman, de la Coopérative des Elévateurs avait perdu espoir que la Saskatchewan obtienne la quantité de signatures suffisantes. Il s'est empressé de donner le démenti à cette nouvelle qui avait fait sensation.

Arrangement avec les élévateurs

Les représentants du cartel pour la Saskatchewan et l'Alberta ont conclu un arrangement à Winnipeg avec deux compagnies d'élévateurs de fermiers pour disposer du blé.

Les conditions ne seront rendues publiques que lorsque le bureau au complet les aura approuvées.

Les banques sont averties

Le *Calgary Herald*, dans un article de première page avertit les directeurs de banques et d'élévateurs qu'ils feraient bien de ne pas se mettre en opposition avec le désir manifeste d'établir un marché coopératif du blé. La classe commerciale et la classe agricole sont toutes deux fortement intéressées au succès de l'entreprise.

Cartes Professionnelles

SASKATCHEWAN CO-OPERATIVE WHEAT PRODUCERS, LIMITED

Contrat

CE CONTRAT est fait le........ jour de ...., A.D. 1923 entre d'une part, la Corporation des Producteurs de Blé Coopératifs de la Saskatchewan, Limitée, dont le bureau central est à Régina, dans la province de la Saskatchewan, et ci-après dénommée "L'Association", et, d'autre part, le soussigné, personne intéressée dans la production et la vente du blé dans la province de la Saskatchewan, ci-après dénommé "Le Producteur".

ATTENDU que le Producteur soussigné désire coopérer avec les autres personnes intéressées dans la production et la vente du blé dans la province de la Saskatchewan et ci-après dénommées Producteurs, afin de promouvoir, de protéger et d'encourager la production et la vente coopérative du blé, d'éliminer la spéculation sur le blé et de stabiliser le marché du blé; de résoudre coopérativement et collectivement les problèmes des Producteurs, et d'améliorer par tout moyen légitime la situation des Producteurs de la province de la Saskatchewan, et pour d'autres justes motifs;

ET ATTENDU que l'Association a été formée en conformité avec la "Loi des Compagnies" de la province de la Saskatchewan avec plein pouvoir d'agir comme agent, facteur, vendeur, mandataire de fait, de disposer du blé produit et livré à elles par ses membres, et avec les autres pouvoirs reconnus dans sa charte d'association;

ET ATTENDU que le Producteur désire devenir membre de l'Association et s'engager avec les autres Producteurs par ce contrat envers l'Association;

ET ATTENDU que ce contrat, bien qu'invidivuel dans son énonciation, fait partie d'une série de contrats identiques et généralement semblables quant aux termes intervenus entre l'Association et les Producteurs de blé de la Saskatchewan, constituant ainsi un contrat entre plusieurs Producteurs de blé de la Saskatchewan ayant signé ce contrat et cette Association;

CE CONTRAT ATTESTE DONC, que, en considération des prémisses et des conventions telles, que ci-après énoncées et qui engagent l'Association, et, d'autre part, en considération de l'exécution de ce pacte ou d'un autre pacte semblable quant aux termes, par les autres Producteurs de blé de la province de la Saskatchewan, et en considération des obligations mutuelles contractées, les partis prennent vis-à-vis l'un de l'autre les engagements suivants:

1. — Il est expressément convenu que si, après le 12 septembre 1923, on n'a pas obtenu pour ce contrat ou autre contrat de termes similaires, les signatures des Producteurs de blé, propriétaires, acheteurs, acheteurs partiels, locataires et bailleurs, dont la superficie en blé représentera cinquante pour cent de la superficie totale du blé de la province de la Saskatchewan, en l'année 1923, d'après les estimés du Gouvernement Provincial; Bureau des statistiques, Département de l'Agriculture, il est convenu donc que ce contrat ou tout autre contrat de termes similaires, excepté pour les engagements pris en vertu des clauses 17 et 18 de ce contrat, prendra fin et sera annulé entièrement.

Au cas où le nombre convenu des signatures ne serait pas obtenu, l'Association fera faire l'audition de ses livres par un vérificateur licencié dont le rapport sera déposé au bureau-chef de l'Association et pourra être examiné par tout Producteur qui a exécuté ce contrat. L'argent reçu par l'Association en vertu des paragraphes 17 et 18, sera distribué aux Producteurs qui ont exécuté ce contrat ou tout autre contrat de termes similaires, de la manière et au moment que les directeurs pourront décider, mais de telle sorte que la distribution sera aussi équitable que possible. Il faudra auparavant déduire le coût des frais et dépenses nécessités pour la formation et l'organisation de l'Association et toutes autres dépenses particulières comprenant spécialement les dépenses encourues pour la formation du comité d'organisation du Wheat Pool.

2. — L'Association donnera à tous les journaux quotidiens publiés dans la province de la Saskatchewan, aussitôt que possible après le 12 septembre, un communiqué laissant savoir si oui ou non les signatures demandées dans le paragraphe 1 ont été obtenues.

3. — Il est expressément convenu que, pour toutes questions de superficie, mesures, pourcentage et signatures, et pour toutes déclarations de fait s'y rapportant; pour déterminer si oui ou non, après le 12 septembre 1923, l'on a obtenu pour ce contrat ou autre contrat de termes similaires, les signatures des Producteurs de blé, propriétaires, acheteurs, acheteurs partiels, locataires et bailleurs, dont la superficie en blé représente cinquante pour cent de la superficie totale en blé de la Saskatchewan en l'année 1923, les directeurs de l'Association seront les seuls juges, et une déclaration écrite signée par le président des directeurs de l'Association, ou toute autre personne que les directeurs pourront nommer, sera considérée comme étant, et sera le témoignage concluant avec ou sans l'avis du Producteur.

4. — L'Association s'engage à agir comme agent, facteur, vendeur, et mandataire pour le Producteur; à recevoir, prendre, emmagasiner, transporter, vendre et écouler le blé délivré à elle par le Producteur, exception faite du blé de semence enregistré, en déployant toute l'habileté possible afin d'obtenir pour ce blé le plus haut prix possible.

5. — Le fermier convient et agrée de consigner et délivrer à l'Association ou à son ordre, au temps et à la place désignée par l'Association, tout le blé, les billets d'emmagasinage, recouvrements ou autres documents produits ou acquis par lui dans la province de la Saskatchewan, exception faite du blé enregistré, durant les années 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927.

6. — Il est agréé que l'Association, au moment et à l'endroit où ce sera possible, prendra le blé au point qui sera le plus convenable pour le fermier, et que, excepté pour de bonnes raisons à la discrétion de l'Association, celle-ci recevra le blé du Producteur aussitôt qu'il sera en mesure de le livrer.

7. — Le blé sera considéré comme ayant été délivré à l'Association d'après les termes de ce contrat, de sorte que l'Association sera responsable seulement lorsque les billets d'emmagasinage, recouvrements feuilles d'expédition ou autres documents auront été transférés à l'Association dûment endossés par le Producteur.

8. — Par le présent acte, le Producteur sans pouvoir de révocation pour la période définie, nomme l'Association son seul et exclusif agent, facteur et vendeur d'après les termes de la "Loi des Facteurs" de la province de la Saskatchewan, et en plus son mandataire de fait pour les fins ci-après énoncées, avec plein pouvoir et autorité en son propre nom, au nom du Producteur ou autrement pour faire telles transactions et démarches qui peuvent être nécessaires ou convenables:—

(a) Pour recevoir, prendre, emmagasiner, assurer, transporter, vendre et écouler le blé produit et délivré à l'Association par le Producteur, de la manière, au moment et à l'endroit que l'Association fixera comme étant au meilleur avantage de tous les Producteurs qui ont accepté ce contrat ou autre contrat de termes similaires.

(b) Pour nettoyer, mélanger, ou traiter en un mot de toute manière, tout le blé reçu par l'Association, sujet toujours aux lois pour la durée du contrat, comme si l'Association était pleinement et absolument propriétaire.

(c) Pour emprunter de l'argent au nom de l'Association et à son propre compte sur le blé délivré à elle, sur les billets d'emmagasinage, reçus ou sur comptes de vente, traites, billets d'échange et autres, billets ou acceptations, ou tout autre papier de valeur commerciale; pour exercer tous droits de propriété sans limite, pour donner en garantie en son nom et à son propre compte, le blé, les reçus, comptes, traites, billets, acceptations, ordres, ou autres papiers et documents de valeur commerciale; pour signer, endosser, transporter, négocier, acquitter, livrer, vendre tous les documents ou actes, et ce qu'ils rapportent. L'Association aura le droit de distribuer l'argent ainsi reçu au *pro rata* aux Producteurs qui ont accepté ce contrat et lui ont livré leur blé, ou de se servir du dit argent pour toutes fins que l'Association croira être de l'intérêt de ses membres.

(d) Pour payer, pour retenir et déduire des revenus bruts de la vente du blé délivré à l'Associaton par les Producteurs, le montant nécessaire pour couvrir les droits de courtage, la publicité, les taxes, les droits, les frets, les charges d'élévateurs, les paiements d'assurances, les dépenses légales, les frais et coût d'opération, et toutes les autres dépenses légitimes, telles que salaires, frais déterminés et généraux. L'Association peut en outre déduire du prix de vente brut du blé un pourcentage, n'excédant pas un pour cent (1%), lequel pourcentage constituant une réserve commerciale désirable pour les différentes activités de l'Association.

(e) Pour régler toutes les réclamations en dommages ou autres au sujet du maniement du blé du Producteur durant le transport ou autrement, ou les réclamations qui peuvent provenir de l'exercice des pouvoirs conférés à l'Association par ce contrat.

(f) Pour déduire des revenus bruts de la vente de tout le blé confié à l'Association par les Producteurs qui ont accepté ce contrat ou un contrat de termes similaires, une somme proportionnelle pour chaque producteur, n'excédant pas deux sous par minot, et pour placer cette somme au compte de l'Association pour les constructions, achats, baux et autres facilités nécessaires dans le maniement du blé; ou pour placer cette somme dans le capital-actions d'une compagnie ou association formée ou à former pour la construction ou l'acquisition de bâtiments et autres facilités; pour placer cette somme et appliquer les intérêts aux mêmes fins.

(g) Au cas où le Producteur n'aurait pas suivi en tout ou en partie les clauses du présent contrat ou n'aurait pas délivré le blé de la récolte de la façon définie dans ce contrat, l'Association a pleins pouvoirs pour prendre possession de la récolte du Producteur, pour la moissonner et l'écouler suivant les termes de ce contrat ou à sa discrétion; pour recourir aux mesures légales pour prendre possession de cette récolte; ou pour avoir un receveur pleinement autorisé à prendre possession exclusive et entier contrôle de la dite récolte et à la délivrer à l'Association aux termes ci-devant convenus. L'Association pourra donc prendre possession de la terre et de la propriété du Producteur, l'occuper et y faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution des pouvoirs conférés par le présent acte. Si l'Association prend possession de la récolte au cas où le Producteur n'a pas suivi les clauses du contrat, l'Association aura le droit de retenir la somme provenant de la vente du blé, le montant nécessaire pour payer les dépenses et frais encourus.

(h) L'Association a le pouvoir de choisir et d'engager des agents, sous-agents, banquiers, solliciteurs, conseillers, experts, vérificateurs, de conférer ses pouvoirs à d'autres et de leur payer une rémunération.

(i) Le Producteur convient expressément que tous les pouvoirs conférés dans ce contrat ou compris par la loi peuvent être exercés par l'Association, que le blé ait été actuellement ou non délivré à l'Association par le Producteur. Ces pouvoirs peuvent être exercés séparément pour le blé d'un individu ou simultanément pour le blé d'autres Producteurs liés par un contrat de termes similaires.

9. — Tous surplus et réserves non employés demeureront au nom de l'Association, et appartiendront aux membres. Cette somme, sur l'opinion des directeurs ou à la dissolution de l'Association, sera divisée aux membres proportionnellement à leur contribution.

10. — Excepté dans les cas prévus par ce contrat, le blé du Producteur et les bénéfices en provenant ne seront en aucune manière, susceptibles de saisie par les créanciers de l'Association ou autrement.

11. — Nonobstant les stipulations ci-devant énoncées, le Producteur peut garder du blé pour son alimentation, la semence, et de fourrage. Il peut aussi, en recevant de l'Association un permis écrit préalable, vendre directement du blé à un autre fermier pour la semence et le fourrage. Tout le reste du blé de semence, exception faite du blé enregistré, sera vendu par l'intermédiaire de l'Association seulement.

12. — Le Producteur s'engage expressément à ne pas vendre (excepté tel que stipulé par ce contrat) le blé produit, acquis ou possédé par lui dans la province de la Saskatchewan pendant la durée du contrat, à une compagnie ou corporation autre que cette Association.

13. — Le Producteur certifie expressément qu'il ne s'est pas jusqu'ici engagé par contrat à vendre, à consigner et à délivrer le dit blé à une personne, compagnie ou corporation, autre que celle indiquée à la fin de ce contrat, et qu'il n'a pas jusqu'ici hypothéqué et donné le dit blé en garantie. L'Association tiendra compte de ces contrats déjà existants et leur exécution ne sera pas considérée comme étant une infraction à ce contrat.

14. — L'Association aura le droit et le pouvoir de disposer du blé livré à elle, produit par un Producteur ou dont il a le bénéfice, et libre de tous autres droits et réclamations, mais si de tels droits et réclamations existaient l'Association devra en tenir compte.

15. — Il est agréé que le Producteur peut, sujet aux termes de ce contrat et sujet à toute loi en vigueur pour cette période, hypothéquer la valeur de sa récolte aux fins déterminées dans la clause 20 de la "Loi des biens hypothéqués". Il devra d'abord donner un avis à l'Association. Il peut également obtenir une avance immédiate justement proportionnée à la valeur de la propriété hypothéquée mais ne dépassant pas cinquante pour cent (50%) de cette valeur. Mais dans ce cas le Producteur devra aussitôt informer l'Association. L'Association pourra à sa discrétion, payer ou assumer la dette couverte par l'hypothèque, et prendre livraison de la récolte du producteur, et déduire du montant payable au Producteur par l'Association, une somme égale au montant que l'Association a payé ou s'est engagée de payer pour couvrir l'hypotheque, plus les intérêts aux taux déterminés dans ce contrat.

16. — Après la livraison du blé par le Producteur, l'Association, aussitôt que ce sera praticable, fera une avance d'un certain montant par minot à la discrétion de l'Association, en tenant compte de la qualité, du grade et de l'endroit de livraison. Sujet à toutes lois en force durant cette période, l'Association, de temps à autre à sa discrétion, s'engage à payer au Producteur lorsqu'il y aura des fonds disponibles provenant de la vente de la récolte de chaque saison, sa proportion des revenus de tout le blé vendu par l'Association dans chaque saison pour les Producteurs qui ont accepté ce contrat. L'Association fera les déductions qu'elle a le droit de faire suivant les stipulations de ce contrat, déduira toutes les avances faites au Producteur et les frais divers entrainés par le maniement du blé, comprenant le coût de maintien de l'Association, les frais de transport, maniement, classification, emmagasinage, vente du blé et autres justes dépenses.

Il est convenu que tout le blé reçu par l'Association des Producteurs qui ont accepté ce contrat ou un contrat de termes similaires sera traité comme un "pool", le blé de différentes qualités étant écoulé séparément. Mais l'Association, quand elle croira bon de le faire, pourra de temps à autre, écouler ensemble ou séparément du blé de différentes qualités et classifications, écouler ensemble le blé de différentes saisons. L'Association aura le pouvoir de rejeter un "pool" ou de créer différents "pools" avec le blé de différentes qualités et classifications. Chaque Producteur cependant recevra une remise équitable selon la qualité du blé qu'il aura délivré et aura son plein droit sur le blé délivré par lui et sur les revenus en provenant et devra recevoir l'avance initiale et sa juste part des profits réalisés par le "pool" ou les "pools" où son blé a été délivré, déductions faite des dépenses prévues.

17. — Le Producteur convient et agrée de faire application, et par le présent acte fait application sans pouvoir de révocation pour une (1) action ordinaire du capital-actions de l'Association et agrée de payer à l'Association la valeur au pair de cette action, c'est-à-dire, la somme de un dollar ($1.00). L'Association convient et agrée d'accepter la dite application et d'accorder au Producteur une action ordinaire du capital-actions de l'Association, pourvu que soient obtenues dans le délai fixé les signatures demandées dans le paragraphe 1 de ce contrat. Si les dites signatures ne sont pas obtenues, le Producteur agrée que cette somme de $1.00 sera une contribution à l'Association pour les fins énoncées dans le paragraphe 18 de ce contrat.

18. — Le Producteur agrée et convient de payer en plus la somme de deux dollars ($2.00) pour défrayer les frais d'organisations, comprenant la formation du comité connu sous le nom de Comité d'Organisation du Wheat Pool et les autres dépenses nécessaires pour conduire la campagne d'éducation et autres activités de l'Association.

19. — Le Producteur convient et agrée de faire, à la demande de l'Association, application de temps à autre pour obtenir des chars pour l'expédition de son blé conformément aux stipulations de la "Loi du Grain du Canada", et aux lois en vigueur pour cette période. Il agrée aussi d'accomplir les actes et de signer les documents que peut exiger l'Association pour le maniement du blé du Producteur.

20. — L'Association pourra vendre le dit blé aux personnes, compagnies, corporations, gouvernements, aux moments, de la manière et aux conditions et termes qui lui sembleront le plus avantageux et le plus profitables.

21. — L'Association peut vendre en tout ou en partie le blé délivré à elle par ses membres en vertu de ce contrat par l'intermédiaire d'une agence ou de concert avec une agence pour la vente coopérative du blé des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, de n'importe quelle de ces provinces ou d'autres provinces ou groupes de provinces, ou du dominion, ou d'autres pays, avec contrat à terme ou autrement et à telles conditions qui serviront le mieux les intérêts réunis des Producteurs. Par le présent acte, l'Association a donc l'autorisation et le pouvoir de transférer ou conférer à telles agences (formées ou à former) tous les pouvoirs droits et privilèges donnés à cette Association par ce contrat. Toutes les dépenses proportionnées ou autres dépenses en rapport avec ces agences seront considérées comme frais de marché, pourvu toujours qu'aucune stipulation du présent contrat n'autorise pas l'Association à vendre par l'intermédiaire de telles agences ou de concert avec telles agences, ou à exercer les pouvoirs ci-haut mentionnés, ou à passer un contrat avec telles agences par où pourraient être augmentées de quelque manière les déductions autorisées par le présent acte de un pour cent (1%) pour réserve commerciale et deux sous (2.) par minot pour facilités.

22. — Le Producteur par le présent acte autorise l'Association à passer tout contrat, pour telles considérations et à telles conditions qui lui sembleront avantageuses et profitables, pour inspecter, classifier, recevoir, emmagasiner et transporter le dit blé en tout ou en partie, pour veiller à la sécurité de ce blé donné par l'association comme garantie collatérale suivant les fins générales de ce contrat.

23. — Ce contrat lie le Producteur, ses représentants, ses successeurs et ses ayant droit, pour la période ci-haut déterminée, aussi longtemps qu'il cultive du blé directement ou indirectement dans la Saskatchewan, ou qu'il a le droit légal de propriété ou de contrôle de ce blé ou de tout terrain sur lequel le blé est produit pendant la durée de ce contrat.

24. — De temps à autre chaque année le Producteur fera, sur demande de parvenir à l'Association, une déclaration faisant connaître la superficie de sa terre ensemencée en blé pour l'année et la condition de ce blé. Des blancs seront fournis à cet effet par l'Association.

25. — Etant donné que le recours à la loi serait inadéquat, étant donné aussi qu'il sera toujours impraticable et extrêmement dangereux de déterminer les dommages immédiats qui résulteraient pour l'Association si le Producteur ne délivrait pas tout son blé, le Producteur, par les présentes, agrée de payer à l'Association pour tout blé délivré, vendu, consigné ou écoulé par ou pour lui, ou retenu contrairement aux stipulations de ce contrat, la somme de vingt-cinq sous (25c.) par minot comme amende pour dommages-intérêts pour infraction de ce contrat. Car toutes les parties conviennent que ce contrat fait partie d'une série de contrats qui n'aura de valeur qu'en autant que l'on pourra compter sur l'adhésion individuelle de toutes les parties contractantes.

26. — Le Producteur convient que, au cas d'infraction par lui de l'une des clauses essentielles de ce contrat, particulièrement en ce qui concerne la livraison et l'écoulement du blé par un intermédiaire autre que l'Association, l'Association aura, après les démarches nécessaires faites par elle, le pouvoir de recourir à une injonction pour prévenir une autre infraction et à tout redressement équitable suivant les termes de ce contrat. L'Association et le Producteur conviennent expressément que ce contrat n'est pas un contrat pour services personnels ou demandant un talent ou des capacités exceptionnels; que c'est un contrat d'agence formé pour des intérêts financiers dans des circonstances et conditions spéciales; que l'Association ne peut sans de grandes difficultés atteindre les marchés ouverts et se procurer le blé que le Producteur n'aura pas délivré; et que ce contrat porte dans son exécution un remède spécifique au cas d'infraction de ce contrat.

27. — Toute déduction, allocation perte que l'Association pourra faire par le fait d'un grade inférieur, de la qualité, de la quantité ou mesure, ou de la condition de livraison, devra être chargée au Producteur et déduite de ses profits nets d'alors.

28. — L'Association peut faire des règles et règlements, et permettre aux inspecteurs de règlementer la qualité, la méthode et la manière du maniement, de l'empochage et du chargement de tel blé; et le Producteur consent d'observer et de remplir n'importe quels règle et règlement prescrits par l'Association, et d'accepter le grade établi ou le classement fait par l'Association, lequel devra être final, sujet à toute loi en vigueur pour cette période.

29. Le Producteur nomme l'Association, ses directeurs et tels de ses officiers, agents et serviteurs conformément à la désignation qui devra en être faite de temps à autre par ses directeurs, et chacun d'eux, son agent et mandataire de fait pour faire, exécuter et transiger aux stipulations de "La Loi du Grain du Canada", et autre loi en vigueur à cette période, de sa part et en son nom, à sa place et lieu, lesquels contrats et tout argent provenant d'iceux est par les présentes assigné à l'Association; et de recevoir des comptes ainsi que le paiement de tout argent payable au Producteur sous tel contrat en règlement complet de tel contrat ou autrement, le tout en son nom, place et lieu, et de rendre compte et régler tout argent ainsi reçu en le portant au crédit du Producteur dans les livres de l'Association, lesquels argents, déductions faites telles qu'ici prévues, doivent être distribués conformément aux stipulations de ce contrat. Tel reçu-paiement ou crédit donné dans les Livres de l'Association tel comme ci-haut mentionné devront être considérés et seront une tenue de compte convenable et règlement complet pour tous ces Contrats.

30. L'Association peut établir des agences de vente et de statistiques, ou toute autre agence dans n'importe quelle partie du monde, et l'Association peut agir dans n'importe quelle des affaires de l'Association par l'intermédiaire ou l'entremise d'agents, courtiers, sous-contracteurs ou autres.

31. — Nonobstant aucune des stipulations ci-dessus énoncées, l'Association, par un avis donné dans un journal des principales villes et villages de la Saskatchewan, conformément à son choix, fixera la date à laquelle elle commencera ses opérations, et jusqu'à telle date le Producteur ou les Producteurs peuvent vendre ou disposer autrement de son ou de leur blé; s'il en fait livraison actuelle immédiate, l'Association ne sera pas tenue d'accepter livraison de ce blé et ne sera point liée en rapport avec celui-ci. Ce Contrat devra, sujet aux stipulations du paragraphe 1 ci-haut mentionné, demeuré en toute vigueur, effet et vertu même si l'Association n'était pas capable de commencer ses opérations en temps pour manier quoi que ce soit de la récolte de 1923.

32. — Les parties conviennent de nulle autre condition orale ou autrement, promesses, conventions, représentations en addition ou variante d'aucun terme de ce Contrat représentant la compréhension nette et volontaire, pleine et entière, des deux parties.

CANADA
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN
A SAVOIR :

Je, Joseph Alphonse Fortin, éditeur, de la Ville de Prince-Albert, dans la Province de la Saskatchewan, étant dûment assermenté, déclare et dit :

1. Que les langues Française et Anglaise me sont familières.
2. Que j'ai personnellement revisé la traduction de la langue Anglaise en la langue Française du contrat entre La Corporation des Producteurs de Blé Coopératifs de la Saskatchewan et les Producteurs, lequel contrat écrit en Anglais est actuellement fourni aux fermiers de la Saskatchewan, afin de leur permettre de faire partie de la Bourse Volontaire du Blé qui doit être mise en opération par la dite Corporation des Producteurs de Blé Coopératifs de la Saskatchewan.
3. Que la forme de contrat que l'on m'a produite et montrée, laquelle apparait au dessus de cet affidavit, est la vraie et correcte traduction de la forme originale du contrat écrit en anglais.

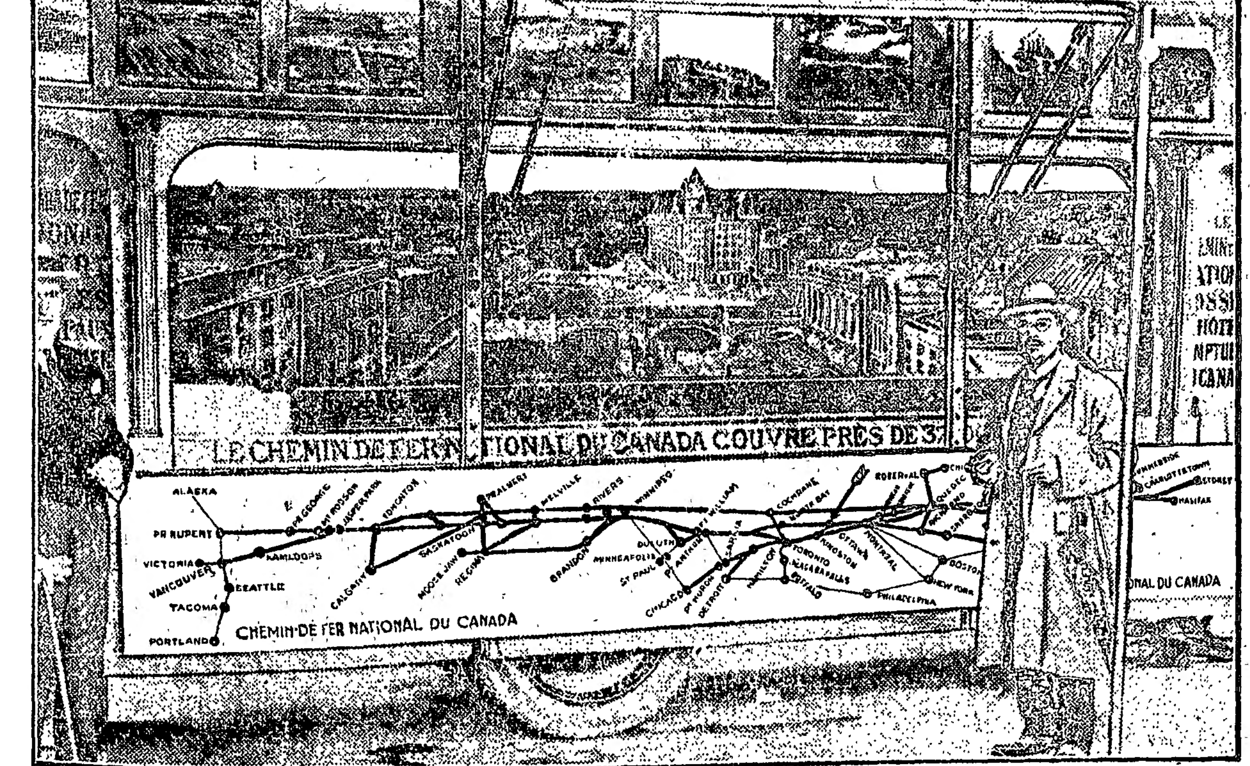
Assermenté devant moi dans la Ville de Prince-Albert, dans la Province de la Saskatchewan, ce sixième jour de septembre 1923.

"J. ALP. FORTIN"

SCEAU DU NOTAIRE

"J. F. McKAY"
Notaire Public dans et pour la Province de la Saskatchewan.

LE TRAIN EXPOSITION CANADIEN EN FRANCE



Le succès du train sur route contenant les échantillons des produits canadiens qui parcourt en ce moment la France dépasse toutes les espérances. Chaque jour des milliers de visiteurs, anxieux de se renseigner sur le Canada, son commerce, son industrie et ses ressources naturelles se rendent à l'exposition. Le camion du chemin de fer national du Canada que nous voyons reproduit ici attire particulièrement l'attention des Français. Il est en tête du train, portant le numéro 1. Au centre, il montre une vue générale d'Ottawa avec le Chateau Laurier et la gare Union et tout autour des paysages et des scènes canadiennes prises dans toutes les parties du pays. Sur un des panneaux de la voiture est une carte du Dominion montrant le réseau du Chemin de fer national du Canada. En regardant cette carte, lors de l'inauguration officielle du train exposition canadien, au Hâvre, M. Dior, ministre du commerce et de l'industrie en France, admira la longueur et l'importance du Chemin de fer national du Canada. Il a été vivement intéressé par ce réseau et la part qu'il a prise au développement du Dominion.

Le soir, la voiture du Chemin de fer national du Canada est éclairée avec art et les panneaux de verre transparents qui la décorent sont d'un très bel effet.

Causerie d'un libre parleur

La littérature "boueuse"

(suite et fin)

Ce qui différencie en général les *dégringolades* morales des dégringolades physiques c'est que l'on ressent vivement ces dernieres, tandis que les autres s'accomplissant par une série de petites chûtes successives ne sont même pas soupçonnées.

Que de gens, par exemple, devenus alcooliques sans s'en apercevoir, avant commencé par le simple petit verre du matin, qui ne se doutent pas qu'il y a ivrognerie à se brûler quotidiennement les muqueuses de l'estomac avec un litre d'alcool!

Par le même principe, le vitriol littéraire ingurgité lentement depuis tant de lustres nous a tellement intoxiqué le moral que nous ne savons plus aujourd'hui faire la différence entre ce qui est bien et ce qui est mal. Aussi ne faut-il pas s'étonner si de prétendus écrivains catholiques comme H. Bordeaux, par exemple dans sa *Résurrection de la Chair*, prennent maintenant l'amour libre pour thème de roman. Après tout pourquoi se gêner puisque tout le monde va à la dérive! Nous n'avons certes rien de commun avec les Romains qui, eux, se refusaient formellement à supposer certains crimes possibles et punissaient secrètement les parricides ou les attentats à la pudeur.

Il y a cent ans un assassinat était presque inconnu en France, et dans les campagnes lorsque ce forfait inouï se produisait, on plantait une croix expiatoire au lieu même où il avait été commis. L'endroit désormais était regardé comme maudit, et les enfants d'alors gardaient toute leur vie l'impression d'horreur imprimée en leur âme par les diverses légendes qui n'avaient pas tardé à se créer là-dessus. Nos petits modernes, eux, n'ont plus de ces terreurs superstitieuses grâce au journal à manchettes qu'ils trouvent étalé sur la table paternelle et qui leur fournit complaisamment non seulement la nomenclature des meurtres commis le jour précédent, mais encore des méthodes perfectionnées pour *expédier* un chrétien aussi facilement qu'un poulet; le tout avec accompagnement d'éloges aux *surineurs* assez habiles pour rouler les gendarmes lancés à leur poursuite.

Aussi à Paris, par exemple, compte-t-on sur les registres de la police, plus de cent mille jeunes apaches chevaliers du "surin", qui vous servent un coup de couteau aussi aisément que M. Fielding, ministre des Finances, vous collera une taxe nouvelle. On m'en citait un l'autre jour qui, récemment, dans une rue de la capitale, avait éventré quelqu'un, seulement pour le "fun", "histoire de voir si le bourgeois avait du coeur au ventre!"

Si vous ne pensez pas, bonnes gens, amateurs de litterature criminelle, qu'il y a là une veritable démoralisation, c'est que vous avez l'intellect saprément malade et que l'homme moderne est en train de dégringoler plus bas que les animaux car le lion d'ordinaire ne s'attaque pas au lion ni le tigre au tigre.

Il est tout de même un peu fort de constater que *la conspiration du mensonge* instaurée en nos jours, s'est donné une telle emprise sur les faibles cerveaux contemporains que des vérités aussi flagrantes ne sautent pas aux yeux!

Et dire que c'est encore là une conséquence des fameux Principes de 89, lesquels à l'instar du serpent de la Bible ont fini par nous convaincre que l'homme *né libre* peut impunément mordre au fruit de la *Science du Bien et du Mal* sans se préoccuper de ce que dit la religion. Comme si Celui d'En-Haut qui n'a jamais laissé transgresser impunément la loi naturelle allait permettre aux prétendus *Droits de l'Homme* de se substituer aux siens! C'est le cas de citer ici l'antique proverbe: "Quand Jupiter veut perdre quelqu'un, il le rend fou."

En décrétant le principe de liberté générale, on a fatalement proclamé la liberté du *Mal* sous toutes ses formes, de même que par le principe d'égalité on l'a mis au niveau du *Bien;* or étant données la faiblesse et la concupiscence naturelles de l'homme, il était à prévoir que la morale serait la première victime d'un tel ébranlement des bases de l'humanité.

— Mais, dira un matérialiste, que m'importe votre morale et que le monde aille de travers pourvu qu'on me laisse tranquillement boire et manger tout mon saoul! Si ça me plaît, à moi, d'être animal ne suis-je pas libre?

— Eh bien, non! La liberté pour des dieux en carton comme nous, n'est qu'une sinistre blague, et si vous étiez un peu moins borné, mon pauvre homme, il y a longtemps que vous auriez remarqué que la jouissance sensuelle n'est pas le but de cette mystérieuse épreuve pleine de devoirs et de responsabilités qu'est la vie. Mais, d'abord, ne sommes-nous pas tous condamnés à mort dès notre naissance? Que venez-vous parler de la liberté?

Je ne me place pas du tout au point de vue religion ici, mais au simple point de vue positiviste et je dis, l'*Histoire* en main, qu'il y a pour l'humanité des lois morales dont elle ne peut pas plus s'écarter que des lois physiques sans perdre l'équilibre et faire une chûte. Tous les peuples tombés dans la corruption ont été inexorablement détruits jusqu'aujourd'hui, et quelles raisons de penser que ces lois aient pu être abolis en 1789?... N'avez-vous pas vu dernièrement encore fumer le sang de 20 millions d'hommes, ni ce qui se passe actuellement en Russie et pouvez-vous assurer que le formidable réservoir humain de l'Asie ne se déversera pas un jour sur les coupables fils de Japhet?

Mais encore que votre corps puisse échapper au glaive rédempteur, êtes-vous bien certain que votre âme avilisée s'éteindra tranquillement avec lui dans le paisible néant que vous avez complaisamment imaginé? Je voudrais avoir l'air de le croire pour ne pas vous chagriner! Malheureusement, il est d'une rigoureuse logique de penser que Celui qui a donné des lois au monde visible a dû aussi en faire pour l'autre et la *Déclaration des Droits de l'Homme* nous sera une bien piètre recommandation si nous n'avons pas d'autres oeuvres à Lui présenter à l'heure tragique, inéluctable où nous tomberons dans ses mains.

Marin GOUIN.

BOUTADE

Le journal dernier cri

Monsieur s'occupe beaucoup de politique: c'est-à-dire, qu'il lit et croit, dûr comme fer, et gobe ce que lui chantonne son journal *bleu*, quand le parti peut se payer le luxe de quelques porte-voix, puis *écarlate* pur-sang, quand les rouges sont à la caisse. Alors, comme on lui en sert des colonnes de ce ragoût, il y tient, à son journal, cet homme!

Madame, elle, aime beaucoup, beaucoup les modes! Oh! les modes, c'est ravissant, ma chère!.. Elle raffole des feuilletons: de belles histoires si émouvantes! qui se passent dans des pays inconnus, merveilleux! où l'on habite des châteaux d'Espagne et d'ailleurs! où surviennent des tas d'aventures à donner des frissons des nausées! Qu'importe, on aime les feuilletons et le journal nous en offre des pages et des pages!

Les jeunes, eux, très versés dans tous les sports, très au courant des derniers records de fox-trot et autres, les *jeunes* lisent surtout les images! Ça sauve de la réflexion, et ils en ont si peu à perdre! et voilà que le journal est illustré, à profusion! Rien n'y manque! Depuis les étoiles, plus ou moins filantes, jusqu'au toutou le mieux habillé! Un seul coup d'oeil sur cette Babel nouveau genre, et vous savez immédiatement quel nègre a la caboche la plus dûre, et quel blanc assomme le plus proprement son adversaire!

Qu'en résulte-t-il? C'est qu'on se fait tirer l'oreille, qu'on paye à regret une mince contribution au bon journal et qu'on donne le double et le triple, pour soutenir celui qui nous abrutit de la belle façon et tend le plus possible à nous rapprocher du célèbre ancêtre que nous attribue Darwin.

Moralité: La bêtise humaine est sans limite.

CRIN-CRIN

Willow-Bunch, Sask.

LES NOUVELLES

CHEZ NOUS ET AILLEURS

Feu le P. Joseph Lemius, O.M.I.

Une dépêche de Rome annonce la mort du R.P. Joseph Lemius, O.M.I. Le R.P. Lemius etait âgé de 63 ans. C'était l'un des membres les plus distingués de sa congrégation, dont il était le procureur auprès du Saint-Siège.

Il était le frère du Père J.B. Lémius qui assista au Congrès Eucharistique de Montréal en 1910.

Nous prions la congrégation des Oblats, ainsi frappé dans l'un de ses chefs, d'accepter dans ce deuil l'hommage de nos très respectueuses condoléances.

Un jeune enfant sacrifie sa vie

Rome — L'état de S. Em. le cardinal Tosi, archevêque de Milan, continue à s'améliorer.

A ce propos, "l'Osservatore Romano" reproduit cette touchante anecdote publiée par "l'Italia":

"Il y a quelque temps, un enfant de 10 ans à peine, le petit Achille Jemoli, manifesta à plusieurs reprises le désir d'être confirmé par l'archevêque. Mais il y avait une difficulté: Son Eminence était alors malade, retenu au lit par les suites d'une indisposition dont elle avait été frappée en revenant de Lecco, après la commémoration de Manzoni. A peine guéri, le cardinal fut informé du désir de l'enfant et, avec la bonté qui le caractérise, il y accéda, demandant ensuite au petit garçon la raison de son insistance: C'est parce que je dois mourir bientôt," répondit Achille. Cette réponse produisit un profond étonnement, mais l'archevêque ajouta en souriant: "C'est plutôt moi qui mourrai, puisque je suis malade!" Puis il congédia l'enfant avec quelques bonnes paroles d'encouragement.

Quelques mois plus tard, le petit Achille tomba malade et mourut. Or, avant de mourir, il dit à ceux qui priaient autour de son lit: "Ne priez pas pour moi, mais pour l'archevêque; il ne doit pas mourir, lui!"

Le Choeur de la Chapelle Sixtine fera une tournée d'Amérique.

Rome — Le fameux groupe de chanteurs sous la direction de Mgr Rella, connu généralement sous le nom de "Choeur de la Chapelle Sixtine" visitera l'Amérique au cours de l'automne. Il donnera son premier concert à New-York le 14 octobre. Cette tournée se terminera par un concert à San Francisco le 7 décembre.

L'Espagne est écrasée sous le fardeau du militarisme

Madrid — "El Sol", dans un article avant trait à la gravité de la situation financière en Espagne, déclare que ce pays dépense relativement plus pour ses armements que n'importe quel autre pays du monde. Le journal déclare que 33 p.c. des dépenses nationales sont pour ses armements, tandis que la France ne dépense que 14,9 p.c., la Belgique 9,3, l'Italie 16; l'Angleterre 16,6, les Etats-Unis 24, la Suède 20, l'Argentine, 16 et le Chili 12 p.c.

Une nouvelle voie navigable à travers le continent européen.

On prévoit toute une révolution dans la navigation et le trafic de l'Europe centrale, avec le parachèvement des canaux, entrepris en 1921, et qui doivent faire communiquer la mer du Nord avec la mer Noire, en reliant entre eux les fleuves Rhin, Main, Danube. Les travaux progressent rapidement, et une nouvelle voie navigable, à travers le continent européen va ainsi s'ouvrir aux navires océaniques d'un jaugeage de 1,500 tonnes au moins.

Grandes fêtes de l'intelligence

L'Académie pontificale de saint Thomas d'Aquin, à Rome, vient d'arrêter le programme des fêtes commémoratives qui auront lieu du 19 au 25 novembre et seront clôturées en présence du Pape; parmi les personnages qui doivent y prendre la parole, on cite M. Maritain, professeur à l'Institut catholique de Paris.

La situation du fascisme

Rome — D'après les informations puisées au ministère de l'Intérieur, 1,556 communes sont actuellement administrées par des Conseils municipaux entièrement fascistes. En outre, le fascisme est représenté dans 1,785 autres municipalités.

Les Juifs s'en viennent aux Etats-Unis

Londres — D'après le correspondant à Jérusalem du "Daily Mail", l'exode des Juifs de Palestine aux Etats-Unis continue. Il dit que tous les soirs de longues files de futurs émigrants se forment en face du consulat américain attendant toute la nuit pour obtenir des visas quand les bureaux s'ouvriront le lendemain. Plus de trois cents visas ont été donnés dans une semaine.

L'ancien président du Brésil à Lourdes

Paris — Avant de quitter l'Europe pour l'Amérique du sud, après une absence de huit mois, Senor Epitacio Pessoa, ancien président du Brésil, s'est rendu à Lourdes avec toute sa famille et a déposé des fleurs à la Grotte. Reçus par le Comte de Beauchamp, président de la Société Hospitalière de Lourdes; l'ex-président et les membres de sa famille ont entendu la messe et ont pris part aux processions. Ils ont visité aussi le bureau des constatations médicales.

A Lourdes et à Lisieux

N.T.S.P. le Pape a spécialement béni l'organisation d'un grand pèlerinage italien qui, au mois de septembre, après Lourdes, visitera Lisieux: Pie XI approuve le dessein d'honorer après la Très Sainte-Vierge la "charmante petite bienheureuse".

92e anniversaire

Washington — Le "Catholic Telegraph" journal catholique, vient de célébrer son 92ème anniversaire de fondation. C'est un bel âge. A l'heure présente, il y a, aux Etats-Unis, près de 70 hebdomadaires catholiques.

Les évêques des Etats-Unis ont publié depuis 25 ans, de nombreuses lettres-circulaires démontrant la nécessité des journaux catholiques. Les fruits en sont visibles.

Pour le salut de la France

Paris — L'Association de Notre-Dame de Salut vient d'adresser l'appel suivant à tous les Comités et associés:

Les élections sénatoriales et législatives qui vont avoir lieu en 1924 intéressent trop l'avenir de la France pour que dès maintenant nous ne les préparions pas par une véritable Croisade de prières et de sacrifices qui touche le Coeur de Dieu et attire ses grâces sur notre pays.

Nous aurons "une série de neuvaines." de décembre 1923 à mai 1924, dont nous indiquerons plus tard les dates et les conditions, afin de les faire connaître à temps à tous nos associés.

Mais dès maintenant nous les invitons à commencer le vendredi 7 septembre prochain" la neuvaine des premiers vendredis du mois" jusqu'au 2 mai, en communiant ce jour-là et en offrant prières et sacrifices pour la France.

Chapelle pour le président de la Pologne

Varsovie — Le Président de la Pologne vient de faire construire une vaste chapelle sur un terrain voisin de celui occupé par sa résidence d'été, l'ancien château impérial. Cette chapelle sera bénite prochainement; le président de la Pologne vient d'envoyer des invitations aux deux cardinaux polonais, à l'évêque du diocèse et à plusieurs membres du clergé.

Cette chapelle ne servira pas de temple seulement à la famille du président, mais tous les résidants des alentours y auront accès.

Millionnaire tout d'un coup

Pars — C'est un Corse, M. Paganucci, du village de Lento, industriel, établi avec sa famille à Bastia, qui, au premier tirage des bons de l'Exposition des arts décoratifs a gagné le gros lot de un million. Le bon avait été souscrit à la succursale bastiaise de la Société Générale.

Un député qui ne se gêne pas

Londres — Les principes communistes de J.-T.-W. Newbold, député écossais à la Chambre des Communes ont eu relativement peu d'effet sur ce corps solide et austère, mais on ne peut pas dire la même chose de son accoutrement d'été. Le parlement a été très froissé, pendant la dernière vague de chaleur qui a passé sur Londres, lorsque M. Newbold est entré dans l'enceinte parlementaire sans cravate, sans boutons de collet, sans veste, sa chemise déboutonnée et ouverte dans le cou.

Ce député communiste est allé prendre son siège dans le plus grand silence jusqu'à ce que quelques députés ouvriers l'applaudirent en signe d'approbation pour son audace.

Avant qu'il entre, un autre député, le commandeur Kenworthy était apparu dans le parlement en chaussures blanches et vêtu d'un habit pâle.

Il est encore question de construire un tunnel sous la Manche

Londres — Sir Percy Tempest, directeur d'une grande Compagnie de chemin de fer, publie un mémoire dans lequel il montre la possibilité de construire un tunnel sous la Manche, et expose les méthodes à suivre pour réduire le coût de ce travail.

Le coût de ce travail est estimé à 29 millions de livres sterling. Il faudrait deux ans et demi pour que la galerie creusée du côté anglais rejoignit celle creusée du côté français.

Les Etats-Unis reprennent les relations diplomatiques avec le Mexique

Washington — La reprise des relations diplomatiques avec le Mexique vient d'être annoncée par les deux gouvernements. On a complété des arrangements pour l'émission simultanée, à Washington et au Mexique, d'un document formel, déclarant que les deux gouvernements en sont venus à un accord.

La reine de Hollande

La reine de Hollande célèbrera bientôt le 25ème anniversaire de son ascension au trône de son pays.

Le catéchisme à l'école

Il fait plaisir de constater quelle belle oeuvre font nos maîtres et nos maîtresses dans les écoles. Le catéchisme occupe une place importante dans leur classes. C'est bien dans cette matière d'ailleurs que se dessine le rôle de l'éducateur. Sans le catéchisme où en serait la morale? Puisqu'il est le résumé de la théologie. C'est en lui qu'est la mine de l'éducation, mine qui fait toute la richesse de l'Eglise; celui qui sait l'exploiter, a trouvé le vrai trésor dont parle l'Evangile.

Mais il n'est pas donnée à tous, de faire oeuvre de maître dans cet art. Hamon va jusqu'à dire qu'un bon catéchiste est plus utile dans une paroisse qu'un grand prédicateur. Mais l'oeuvre des catéchistes qu'il envisage ici, n'est pas seulement apprendre et expliquer aux enfants la lettre du catéchisme. Le catéchisme doit être entendu et expliqué, comme il doit l'être, il est à la fois *l'instruction et l'éducation chrétienne de l'âme.*

Education et instruction sont deux choses bien distinctes: je me bornerai à dire que l'éducation forme à tout à la fois l'intelligence, le coeur, le caractère, la conscience des enfants.

Donc faire le catéchisme, n'est pas seulement enseigner aux enfants le christianisme, c'est les *élever* dans le christianisme.

Saint Marc Girardin constatait en termes très nets le défaut de certains éducateurs de son temps aussi du nôtre "Vous instruisez disait-il, mais vous *n'élevez* pas: vous cultivez l'esprit, mais non le coeur.

"Cultiver le coeur des enfants, qu'est-ce dire? C'est élever les enfants dans l'innocence et la sagesse chrétienne, dans la lumière et la grâce des vertus évangéliques, dans la crainte et l'amour de Dieu: c'est préparer en eux l'éternelle vie, en élevant et sanctifiant la vie présente.

"A l'enseignement qu'on leur donne et qui les instruit, il faut ajouter des exhortations qui les touchent, des exemples qui les persuadent, des pratiques qui leur plaisent, des exercices pieux qui les améliorent.

"Ainsi on peut le dire, il y a trois degrés dans l'oeuvre du catéchisme: il y a le catéchisme *récité,* le catéchisme *expliqué,* et puis le catéchisme *pratiqué.* La récitation sans l'explication n'est presque rien: la récitation et l'explication sans la pratique, ce n'est guère plus; car c'est la pratique qui seule sauve les âmes, c'est la pratique qui seule fait des chrétiens."

L'on est quelquefois surpris de voir que les enfants attachent peu ou point d'intérêt à cette science divine: la chose s'explique facilement: l'on s'en tient au simple mot à mot qui souvent est absolument vide de sens pour l'intelligence peu développée de l'enfant.

Voici que commence la récitation; il faut d'abord le premier mot, car sans cela impossible de mettre l'automate en fonction, qui ne pourra articuler avec une sorte de vitesse vertigineuse un grand nombre de lignes incomprises.

Quel intérêt peut-on porter à une chose que l'on ne comprend pas, et dont la répétition sur un ton chantant et monotone nous rend encore plus désagréable. Ni le maître ni l'élève ne peut désirer cette heure qui ramènera le même bour-

Et pourtant l'on pourrait citer

Et pourtant l'histoire nous cite plus d'un professeur qui a su intéresser et même fasciner ses élèves durant ces heures précieuses de telle sorte qu'on les voyait assaillis de supplications, de leur donner quelques instants de cette matière où le temps passe si vite.

Mais quel était donc le secret?... Le voici: D'abord aucune leçon ne se récitait sans une explication textuelle au préalable; explication des mots difficiles de la pensée de l'auteur etc.... Puis des comparaisons heureuses tirées de l'ordre naturel, des animaux, de l'enfant, de l'homme etc..... puis une histoire, un trait édifiant. L'enfant aime naturellement les anecdotes, et quand il verra que c'est par le catéchisme qu'elles font leur entrée, comment n'aimera-t-il pas l'objet qui lui procure de si heureux instants; il s'encouragera, le texte de son livre deviendra plus significatif et dès lors plus intéressant.

Avec un système de bons points, d'images, des récompenses presque insignifiantes et la bonne humeur du professeur, surtout durant cette heure, il appréciera à sa juste valeur, ce qui lui paraissait insipide auparavant.

Courage donc professeurs; la tâche peut vous sembler au-dessus de vos forces, mais il n'est rien comme l'essai. D'ailleurs Dieu se fait fort de bénir vos généreux efforts qui tendent directement à sa gloire.

Voici maintenant les auteurs qu'un catéchiste doit ou devrait avoir pour parvenir à ce que nous lui proposons:

1. — Notes d'un catéchiste, ou Court commentaire Littéral par L. J.C. (en vente à Montréal dans les principales librairies)

2. — Catéchisme pratique ou Doctrine Chrétienne en Exemple.... par Louis Mehler (à Montréal ou en France, chez Librairie Gabalda, 90 rue Bonaparte, Paris)

3. — Catéchisme tout en histoires ou Catéchisme du Concile de Trente, tout expliqué par des faits puisés dans l'histoire du passé et des récits contemporains par l'abbé Poussin en 4 volumes (même adresse que préc.)

Causerie du Dimanche; La Bonne Presse, 5 rue Bayard, France.

5. — Explications Historiques, dogmatique, morale, liturgique, et Canonique du catéchisme avec réponse aux objections etc., par l'abbé Ambroise Guillois, (adresse comme No. 2.)

6. — Le manuel des catéchistes de Première Communion, Contenant des exercices du Catéchisme appuyés de faits Bibliques et Historiques suivis d'instructions Morales avec Histoires. (par l'abbé Dassé, 35 rue Bonaparte, Paris.)

7. — Histoire Sainte et liturgie, mises à la portée des enfants des petits catéchistes à l'aide des récits suivis de questions et réponses courtes et faciles. (adresse comme No.6)

LUDOVICIEN

LES NOUVELLES EN QUELQUES LIGNES

QUEBEC — Les R.R. PP. Oblats de Saint-Sauveur viennent de faire l'acquisition d'une propriété appartenant à MM. Madden, et située à la Petite-Rivière. Ils dirigeront des retraites fermées pour les ouvriers à cette maison. Les premières retraites commenceront au printemps prochain.

SASKATOON — L'Eglise anglicane de la Terre de Rupert tient actuellement en cette ville son synode provincial, sous la présidence de l'archevêque anglican Matheson. Neuf autres évêques, cent vingt ministres et un grand nombre de laïques prennent part aux délibérations.

CLOVERDALE, B.C. — La grande route internationale de ciment entre les Etats-Unis et le Canada, reliant Vancouver à Los Angeles, vient d'être terminée.

WINNIPEG — Le premier permis d'achat de liqueurs d'après les termes de la nouvelle loi manitobaine a été accordé à Frank Russell, président de la ligue de modération.

La bière seule est en vente pour le moment, et on trouve qu'à $4.00 les 3 gallons, ou 12 1-2 cents la chopine, c'est un peu cher.

SOUTH AMBOY, N.J. — 186,000 boîtes de poudre sans fumée ont pris feu, au moment où on les transbordait des barges dans un train de fret. Des curieux qui s'étaient rassemblés pour voir l'incendie 4 furent tués et une trentaine blessés par les explosions formidables qui s'en suivirent.

SASKATOON — Un moissonneur d'Angleterre, du nom de Thirkettle s'est fait assommer par le retour d'une lourde porte volante à la gare des chemins de fer nationaux. Il est resté inconscient durant plusieurs heures.

FIELDING, Sask. — Des voleurs ont pénétré dans le bureau de poste de Fielding et ont fait sauter le coffre-fort emportant avec eux une somme en argent de $150, des timbres-poste et des bons de poste pour une valeur encore inconnue.

MOOSE JAW — William Murray, garçon de ferme, dans un état d'ivresse a tiré un coup de fusil sur Omer Lachapelle, l'un de ses amis. Celui-ci s'est baissé juste à temps et la décharge lui passa au-dessus de la tête.

WINGHAM, Ont. — Robert Austin, de Wingham, s'est fait tuer quand l'essieu de son auto se cassa et que la machine alla donner dans le fossé.

Paris — Dans le Loiret, M.de Romiaud est maire depuis cinquante-trois ans de Cilleurs-aux-Bois, qu'il a toujours administré avec beaucoup de dévouement. Les habitants de la commune, quand ils ont fêté en 1921 les cinquante années de mairie de M. Romiaud, qui est le doyen des maires de France, ont manifesté leur désir unanime de le voir décoré.

BORDEAUX — M. Isidore Marty, 53 ans, boucher à Odeillo, Pyrénées Orientales, se préparait à abattre un veau, lorsqu'il tut mordu cruellement à la main par l'animal. Porté dans une clinique, le boucher est mort après de terribles souffrances.

LONDRES — L'électrification de 94 milles de route des lignes suburbaines de Londres dans la partie sud-est et sur le chemin de fer Chatham vient d'être commencée. On se propose d'électrifer 234 milles de chemin de fer. Le coût total de ces travaux est estimé à plus de 5millions de livres sterling.

MADRID — Une grève générale a été déclarée à Corunia (Espagne) pour protester contre les opérations militaires au Maroc.

PARIS — Le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, est de retour en France d'un voyage aux Etats-Unis.

GENEVE — Le Conseil de la Ligue des Nations, examinera la question de la réforme du calendrier. Le Conseil a invité le Saint-Siège à se faire représenter à cette discussion.

PARIS — La situation du chômage s'est améliorée en France. Il n'y a pratiquement plus de sans-travail actuellement. Si l'ouvrage manque dans les villes, les ouvriers prennent le chemin de la campagne où la main-d'oeuvre est toujours rare.

PARIS — En faisant des fouilles dans une propriété, rue de Provigny, à Arcueil, on a mis à jour un mur de 26 pieds de ong sur 6 pieds de large, flanqué, de part et d'autre, de deux contreforts se faisant vis-à-vis; ayant chacun 5 pieds de longueur et formant une saillie d'environ 200 pieds. On croit qu'il s'agit des fondations du pont-aqueduc romain. Des photographies ont été prises pour être conservées par la Commission du Vieux-Paris.

HYERES. — La villa "les Plantiers", à Costebelle, appartenant à M. Paul Bourget, de l'Académie française, et où il a écrit quelques-uns de ses romans, a reçu la visite des cambrioleurs, qui ont mis les appartements à sac.

LES NOUVELLES
CHEZ NOUS ET AILLEURS

L'aviation sans moteur obtient du succès

Vauville — L'aviateur Maneyrol a établi deux nouveaux records. Monté sur une aviette Peyret, dont le record de consommation minimum est de 675 centimètres cubes de pétrole, a couvert 17 kilomètres et demi et s'est ensuite élevé à une altitude de 3,735 mètres en 54 minutes, battant le record établi par Drouhin.

Le concours des planeurs et des aviettes, durant lequel Maneyrol accomplit de belles prouesses dans son aviette, volant à des vitesses variant de 22 à 96 kilomètres à l'heure dans une machine ne brûlant qu'une quantité infime de combustible vient de se terminer.

Le planeur du lieutenant Thoret après avoir volé une distance d'environ 8 kilomètres, tomba subitement à la mer. L'aviateur regagna la côte à la nage.

A l'issue du concours plus de 100,000 francs de prix ont été distribués.

Indianapolis — On annonce au quartier général de l'American Legion qu'un concours international de planeurs se tiendra à San Francisco du 15 au 19 octobre en même temps que la convention nationale de la Légion. Des appareils européens et américains prendront part à ce concours.

Le major Harris-C. Allen, président de la commission de l'aviation de la convention, a approuvé le projet des épreuves qui seront comprises dans le programme général aérien de la convention. Divers modèles de planeurs dont certains ont établi des records en Amérique et en Europe, seront exposés et prendront part au concours.

Le capitaine Edward Rickenbacker, as américain, pendant la guerre, a offert un objet d'art de $5.000 comme premier prix, et d'autres seront annoncés plus tard. Les épreuves finales doivent avoir lieu le 18 octobre.

Des volcans au fond de l'Océan

Paris — On se rappelle qu'il y a quelques mois, près de Poulou-Cecir-de-Mer, une île volcanique se constitua dont la France prit possession. Or à deux milles de cette île, une nouvelle île s'est formée, ayant environ 50 pieds de long, et 2 pieds au-dessus de l'eau; le sol est noir, et un récif entoure l'île; de la vapeur s'élève à la surface.

D'autre part, un peu au sud, à deux milles de l'Ile Carliste, deux autres îles ont surgi; elles furent découvertes par l'"Iroquois", navire hydrographe anglais.

Enfin, dans les mêmes parages, le capitaine du vapeur "Kutsang" a été témoin d'une éruption.

Le fond de l'Océan se soulève

Londres — En réparant un câble de l'Ile Ste-Hélène à Capetown, on a constaté que le fond de l'océan, à un endroit où les sondages en 1899 indiquaient une profondeur de trois milles, n'est plus qu'à un quart de mille.

Les bouleversements au fond de l'océan semblent devenir fréquents depuis quelque temps.

Phénomènes étranges

Londres — Notre vieille planète ne se meut pas comme un corps rigide dans les espaces, mais se conduit plutôt comme si elle était de gelée. Il y aurait même quelques parties de sa surface qui se déplaceraient relativement aux autres.

C'est l'étonnante affirmation que fait le professeur W. de Sitter de l'université de Leyden dans "Nature". Selon ce professeur, il s'en suivrait que la distance entre les différents points terrestres varierait légèrement. Des signaux d'heure par télégraphie sans fil entre divers observatoires montrent des différences qui vont parfois jusqu'à plusieurs dixièmes de seconde.

Des fluctuations analogues ont été observées au cours des dernières années sur la surface de la lune. Quelque chose d'étrange se produit aussi dans le système solaire car même le soleil semble souffrir de ce nouveau mal astronomique.

Découverte d'un nouveau sérum contre la tuberculose

Londres — Les tuberculeux seront heureux d'apprendre qu'un nouveau remède vient d'être découvert par le Dr Jose Maria Torras, médecin espagnol. Le Dr Torras prétend avoir découvert un sérum préparé avec le sang des poulets et qui a obtenu des succès. Le sérum est préparé d'après des procédés secrets. Le sang des poulets est renforci par du citrate et du chlorate de sodium ainsi que du phosphate de calcium. Torras croit que c'est surtout au calcium qu'est dû le succès du sérum, qui est injecté dans les tissus musculaires.

Torras est un disciple de Pasteur et sa découverte est le couronnement de plusieurs années de recherches.

Plusieurs médecins espagnols et continentaux ont, dit-on, essayé le sérum avec grand succès.

Les phénomènes de la respiration

Paris — Dans une note de M. Amar sur les phénomènes intimes de la respiration, déposée lundi à l'Académie des sciences par M. Daniel Berthelot, l'auteur esquisse une théorie nouvelle des globules sanguins. On aurait attribué à tort aux globules rouges du sang des fonctions chimiques, tandis que leur rôle serait celui d'un "volant". Par leur surface considérable qui atteint 2,000 mètres carrés à chaque révolution du sang, ils régulariseraient l'absorption de l'oxigène et soustrairaient aux accidents possibles la consommation de ce gaz si nécessaire à la vie.

Automobile nouveau genre

Détroit — Ce que l'industrie de l'automobile nous réserve comme nouveauté la plus prochaine, c'est un char pour lequel on n'aura pas besoin de garage. Une compagnie qui a fait depuis quelque temps des expériences dans ce sens, est virtuellement prête à mettre un tel auto sur le marché.

Le moteur sera rafraîchi au moyen de l'air de sorte que le danger de gel en hiver sera éliminé. Le char sera de type sedan et peint avec cette nouvelle espèce de peinture que n'affectent ni la pluie, ni la neige, ni la gelée, ni la bise glaciale. Toutes les parties exposées sont recouvertes de cette peinture qui est en quelque sorte une cuirasse protectrice. Ces mêmes parties exposées ne seront pas en danger de rouiller. On s'attend qu'on pourra se procurer ce merveilleux auto sans "garage" en se séparant de $500, une bagatelle en l'occurence, car on n'aura plus de loyer de garage à payer et c'est là un item qui compte beaucoup dans les frais d'entretien.

Pourquoi la gazoline coûte cher

En 1910, il se produisait, aux Etats-Unis, à peu près 378 millions de barriques d'essence. En 1923, la production dépassera 600 millions de barriques. Présentement, on rapporte que la *Standard Oil,* à elle seule, en a, en entrepôts plus de 400 millions de barriques. On calcule aussi que rien que la longue série d'intermédiaires entre le raffineur et le consommateur absorbe 40 pour cent du prix de vente de l'essence.

Un avion pouvant porter 66,000 livres

Marseilles — Les directeurs de l'aviation française ont complété une série d'expériences avec un avion nouveau-modèle tout de métal pouvant porter six mitrailleuses et deux tireuses à répétitions. Pour assurer l'équilibre constant de l'avion on l'avait chargé de sacs de sable, d'une pesanteur de plus de 66,000 livres. La machine est mue par quatre moteurs de 250 chevaux-vapeur. Sa vitesse peut atteindre 115 milles à l'heure.

Voix du Pape

Encyclique sur S. Thomas d'Aquin

(suite et fin)

Dans tous ses ouvrages, saint Thomas s'appuie sur les Saints Livres comme sur une base inébranlable. Persuadé que l'Ecriture en son entier et dans chacune de ses parties est vraiment la parole de Dieu, il pose ces règles d'exégèse que Nos prédécesseurs, Léon XIII dans l'Encyclique *Providentissimus*, et Benoît XV dans l'Encyclique *Spiritus Paraclitus* ont fixée récemment d'une manière définitive; ayant établi que l'Esprit-Saint est l'auteur principal et l'homme l'instrument, il ne permet pas qu'on mette en doute dans la Bible son absolue vérité historique, mais il fonde sur ce premier sens littéral, signifié par les mots, les inépuisables richesses du sens spirituel, dont il précise avec netteté les trois aspects, allégorique, tropologique, anagogique.

Enfin, par un insigne privilège de la grâce, il transforme ses enseignements en prières et en chants liturgiques, pour se faire le poète et le héraut merveilleux de la divine Eucharistie. Dans l'univers entier, partout où est l'Eglise catholique, elle chante et elle chantera jusqu'à la fin dans sa liturgie ces hymnes de Thomas d'Aquin, qui sont à la fois l'effusion la plus parfaite de l'âme suppliante et l'expression la plus achevée de l'enseignement transmis par la tradition depuis les apôtres, sur cet auguste sacrement, qui est par excellence un *mystère de foi*. Si l'on se rappelle tout cela, si l'on pense que le Christ lui-même a daigné lui dire: "Tu as bien écrit sur ce sacrement de mon corps", il n'apparaîtra pas étonnant que Thomas soit appelé aussi Docteur eucharistique.

LEÇON DE LA VIE DE SAINT THOMAS

De ce que Nous venons d'exposer découlent des applications [illegible]

C'est pourquoi les saintes Lettres Nous donnent cet avertissement: *La sagesse n'entrera pas dans une âme méchante et n'habitera pas dans un corps asservi aux péchés.* Si, dans le combat où sa pureté fut exposée au plus grand des dangers, Thomas eût succombé, il est vraisemblable que l'Eglise n'aurait jamais eu son Docteur Angélique. Aussi, lorsque Nous voyons tant de jeunes gens, séduits par les attraits des sens, faire si vite le triste naufrage de la sainte pureté et se livrer à l'esclavage des voluptés, Nous vous exhortons fortement, vénérables Frères, à propager partout, spécialement parmi les élèves du sanctuaire, la société de la *Milice Angélique*, instituée pour la garde de la chasteté par la protection de saint Thomas et enrichie par Benoît XIII et Nos autres prédécesseurs d'indulgences précieuses, qu'il Nous est agréable de confirmer. Et, pour encourager les fidèles à se faire inscrire dans cette Milice, Nous autorisons ceux qui en font partie à remplacer le cordon par une médaille que l'on portera suspendue au cou et où seront représentés d'un côté saint Thomas ceint du cordon par les anges et de l'autre Notre-Dame du saint Rosaire.

Puisqu'il a été établi officiellement le patron de toutes les écoles catholiques, qu'il a si bien uni en lui, comme Nous l'avons dit, la sagesse acquise et la sagesse infuse, cherchant dans le jeûne et la prière la solution des plus difficiles problèmes et aimant à lire dans son livre, qui lui tenait lieu de tous les autres, le crucifix, il sera le modèle des élèves ecclésiastiques et leur montrera comment ils doivent s'exercer aux meilleures études et en tirer le plus grand fruit. Les membres de familles religieuses contempleront, comme dans un miroir, l'exemple de celui qui refusa les dignités humaines même les plus élevées, pour vivre dans la pratique de la parfaite obéissance et mourir dans la sainteté de sa profession.

Tous les fidèles, dans le monde entier, pourront imiter du Docteur Angélique sa dévotion envers la Reine du ciel, qu'il aimait à saluer par *l'Ave Maria*, et dont il écrivait les doux noms sur ses manuscrits; et ils demanderont au Docteur eucharistique son amour envers l'auguste Sacrement. Les prêtres surtout se rappelleront ce que rapporte son fidèle biographe: "Chaque jour, il disait une messe, à moins qu'il ne fût empêché par la maladie, et il en entendait une autre, soit de son compagnon, soit d'un autre prêtre, et il avait l'habitude de servir lui-même cette messe." Qui donc pourrait expliquer avec quelle ferveur il célébrait, avec quel soin il se préparait, avec quels sentiments il faisait son action de grâces?

Et, pour se mettre à l'abri des erreurs qui sont la source des maux de notre époque, il faut plus que jamais s'en tenir religieusement aux doctrines de l'Aquinate. Il réfute toutes les formes du modernisme: en philosophie, en sauvegardant la valeur et la puissance de l'intelligence humaine et en établissant les preuves inébranlables de l'existence de Dieu; sur le terrain dogmatique, en distinguant soigneusement l'ordre surnaturel de l'ordre naturel, en précisant les motifs de crédibilité et en illustrant les dogmes eux-mêmes; en théologie, en montrant que nos croyances reposent non point sur l'opinion, mais sur la vérité, et qu'elles sont immuables; en matière biblique, en nous donnant la notion véritable de l'inspiration divine; dans les questions de l'ordre moral, social, juridique, en posant les solides principes sur la justice légale ou sociale, commutative ou distributive, et en apliquant les rapports de la justice; en ascétisme, en formulant les préceptes de la perfection chrétienne et en réfutant les adversaires des Ordres religieux de son époque. Enfin, l'esprit moderniste, qui affirme l'automonie et l'indépendance de la raison humaine, sera combattu par les moyens dont se sert notre Docteur pour affirmer les droits de la vérité première et du souverain Seigneur. Voilà pourquoi les modernistes ne redoutent aucun Docteur de l'Eglise autant que Thomas d'Aquin.

De même que, jadis, il fut dit aux Egyptiens qui se trouvaient dans une extrême disette: *Allez à Joseph*, pour se procurer le froment, soutien du corps; de même, s'ils Nous écoutent, tous ceux qui ont le désir de la vérité iront à Thomas, pour lui demander une abondante réserve de cette nourriture de la sainte doctrine qui alimente les âmes pour la vie éternelle. Cette nourriture est à la portée de tous, comme l'affirmaient déjà les témoins au procès de canonisation sous la religion du serment: "Sous la doctrine claire et manifeste de ce Docteur ont brillé de nombreux maîtres, religieux et séculiers à cause de sa méthode concise, ouverte et facile.... Même les laïques et les esprits peu cultivés désirent avoir ses écrits."

Pour Nous, rappelant les prescriptions de Léon XIII et de Pie X et Notre Lettre apostolique de l'année dernière, Nous voulons qu'elles soient attentivement considérées et inviolablement observées surtout par les maîtres du haut enseignement ecclésiastique. Qu'ils soient bien persuadés qu'ils auront satisfait à leur obligation et répondu à Notre attente, si, après s'être longtemps pénétrés des écrits du Docteur Angélique, ils se mettent à les aimer et communiquent cet amour, avec le parfum de sa doctrine à leurs élèves, et forment ainsi des disciples capables d'enseigner Thomas à leur tour.

Nous désirons voir s'établir entre les vrais amis de saint Thomas — comme devraient l'être les fils de l'Eglise qui s'adonnent aux études supérieures — cette digne émulation qui respecte une juste liberté et fait progresser les études; mais qu'il n'y ait rien de ces attaques blessantes qui ne servent point les intérêts de la vérité et ont pour unique résultat de briser les liens de la charité. *Qu'on observe religieusement* les prescriptions du Code de droit canonique. "Les professeurs auront soin de traiter les études de la philosophie rationnelle et de la théologie, et la formation des élèves dans ces branches de l'enseignement d'après la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique, *et ils s'y tiendront religieusement.*" Qu'ils s'en rapportent tous à cette règle, de telle sorte que saint Thomas les reconnaisse tous et chacun pour ses fidèles disciples. Mais ils ne doivent pas exiger les uns des autres plus que n'exige de tous la sainte Eglise, mère et maîtresse de tous.

Pour les matières où la controverse est admise parmi les les auteurs du meilleur renom dans les écoles catholiques, on ne saurait empêcher quelqu'un de suivre le sentiment qui lui paraît plus vraisemblable.

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA CELEBRATION DU SIXIEME CENTENAIRE

Comme il importe à la chrétienté tout entière de célébrer dignement ce centenaire — parce que l'on honore en Thomas quelque chose de plus grand que Thomas lui-même, c'est-à-dire l'autorité de l'Eglise enseignante, — il Nous plaît que ces solennités aient lieu, du 18 juillet de la présente année à la fin de l'année prochaine, dans le monde entier, dans toutes les institutions où se forment nos jeunes clercs, c'est-à-dire: non seulement dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, dont Benoît XV a dit: "Le mérite de cet ordre n'est pas tant d'avoir élevé saint Thomas que de ne s'être jamais, dans la suite, écarté de sa doctrine, pas même de l'épaisseur d'un ongle" mais dans les autres familles religieuses et dans tous les collèges ecclésiastiques, les instituts supérieurs et toutes les écoles catholiques, auxquelles il a été donné comme patron. Il convient que cette auguste ville de Rome, où S. Thomas exerça quelque temps l'office de Maître du Sacré Palais, ait la première part dans ces fêtes: le Collège pontifical angélique, où l'on peut dire que saint Thomas habite comme chez lui, dans sa propre demeure, et les autres Instituts ecclésiastiques de la Ville Eternelle se distingueront par les manifestations de leur sainte allégresse et donneront l'exemple aux autres maisons d'études sacrées.

Pour réhausser la splendeur de ce jubilé et en augmenter les fruits, Nous accordons par Notre pouvoir apostolique ce qui suit:

1. Que dans toutes les églises de l'Ordre des Prêcheurs et dans toute autre église ou chapelle où le peuple est admis ou peut être admis, particulièrement les séminaires, les collèges, les maisons où se forment les jeunes clercs, des supplications aient lieu sous forme de triduum, d'octave ou de neuvaine, avec toutes les indulgences pontificales qui peuvent être gagnées dans les supplications usitées en l'honneur des saints et des bienheureux.

2. Que dans les églises soit des Frères, soit des Soeurs de l'Ordre de Saint-Dominique, pendant les fêtes du jubilé à célébrer une fois durant cette période, l'on puisse, chacun des jours choisis, après s'être confessé et avoir communié, gagner une indulgence plénière, autant de fois que l'on aura prié dévotement à l'autel de saint Thomas.

3. Que dans toutes les églises de l'Ordre dominicain, les prêtres membres de cet Ordre ou Tertiaires puissent, durant l'année du jubilé, le mercredi ou le premier jour de la semaine, célébrer la messe en l'honneur de saint Thomas, comme au jour de sa fête, avec ou sans *Gloria* et *Credo*, selon la rite du jour, et gagner l'indulgence plénière. Les fidèles qui assisteront à cette messe pourront gagner la même indulgence aux conditions ordinaires.

En outre, il faudra que, durant toute cette période, dans les séminaires et toutes les autres institutions de jeunes clercs, une dispute solennelle, sur la philosophie ou les autres matières les plus importantes ait lieu en l'honneur du Docteur Angélique. Et pour que, à l'avenir, la fête de saint Thomas ait un éclat extérieur qui soit digne du patron de toutes les écoles catholiques, Nous voulons qu'elle devienne jour de vacance, et qu'elle soit célébrée non seulement par une messe solennelle, mais par une dispute, comme nous l'avons dit, au moins dans les séminaires et les familles de religieux.

En dernier lieu, pour que les études de nos jeunes gens tournent de plus en plus, avec Thomas pour maître, à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise. Nous ajoutons à cette Lettre une formule de prière qu'il avait coutume de réciter et que Nous vous demandons de propager.

Quiconque la récitera pourra, par Notre autorité, gagner l'indulgence de sept ans et sept quarantaines, *toties quoties*.

Comme gage des bienfaits célestes et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement, à vous, au clergé et au peuple qui vous sont confiés, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le XXIX juin MCMXXIII, en la fête des princes des Apôtres, de Notre Pontificat la deuxième année.

Pie XI, pape.

Le Mexique et les Etats-Unis ont repris les relations, alors que G.T. Summerlin, attaché à l'ambassade des Etats-Unis, présenta ses lettres de créance comme chargé d'affaires du ministre des affaires étrangères. La Grande-Bretagne, la Belgique et la Suisse n'ont encore pris aucune mesure relativement à cette recognition.

MEXICO — La république française a reconnu automatiquement le Mexique, alors que Jules Blondel a demandé au bureau des affaires étrangères si Jean Périer, envoyé extraordinaire français à Londres, serait accepté comme représentant de ce pays.

LIMASOL — Une dépêche officielle de Limasol, Ile de Chypre, dit que la ville de Limasol a été violemment secouée par un tremblement de terre. Il n'y a aucun détail supplémentaire.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

DEBDEN, Sask.

Dimanche dernier, à l'occasion du passage de Sa Grandeur Mgr J.-H. Prud'homme dans cette paroisse, les enfants de Marie ont joué la pièce intitulée "Le Dîner de la Sous-Préfète", pièce qui a été très appréciée par l'auditoire.

Sa Grandeur présidait la séance entouré d'un nombreux clergé. Parmi les membres du clergé nous avons remarqué: Sa Grandeur Mgr J.-H. Prud'homme, MM. les abbés J.-H. Brodeur de l'Evêché, Munro, curé de la cathédrale, Paquette curé de Marcelin, Louison, curé de Shell River, Lajeunesse, curé de Big River, Chatel, vicaire de la cathédrale, Beaulac, secrétaire de Mgr et Joyal, curé de la paroisse.

A la demande de M. le curé, M. Omer Demers s'est fait un plaisir de se rendre à Prince-Albert pour transporter nos distingués visiteurs, aussi nous lui adressons un cordial merci.

Après la séance Mgr félicita nos actrices et musiciens du succès obtenu puis fit ressortir la morale et en donna l'explication à l'auditoire.

Le peuple venu de toute part, s'en retourna enchanté de la soirée avec promesse de revenir à la prochaine séance.

M. le curé adresse à tous par la voix du journal un cordial merci.

— Jeudi dernier, une réunion d'amis eut lieu à la demeure de M. Omer Demers à l'occasion du mariage de M. et Mme Pamphile Bujold. Il y eut souper et soirée récréative. *Parmi les invités:* M. et Mme Pamphile Bujold, les nouveaux mariés, M. et Mme Omer Demers, M. et Mme Athanase Lajeunesse, M. et Mme Arthur Pelletier, M. et Mme Pierre Larose, M. Arthur L. Pelletier, M. et Mme Louis Labrecque, Mme Hector et Adalbert Lapointe, M. et Mme Brunet, M. et Mme J.-E. Ouellet, M. et Mme Wilfrid Bélair, M. Lepainne et Laigest, M. et Mme Alphonse Duret, M. et Mme Eugène Duret, M. et Mme A. Duret, M. et Mme Bonneau et autres.

De jolis cadeaux furent présentés aux nouveaux époux par les invités.

MORINVILLE, Alta.

Sépultures — Le 21 août l'on chantait le service funèbre de Mlle Clara Meunier, fille de feu A. Meunier. La défunte était âgée de 16 ans à peine, elle emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connue. Mgr Pilon P.D. a chanté le service: portaient le corps MM. Lionel Chalifoux, Elphège Caouette, Liguori Caouette, Arthur Champagne, Jacques Sylvestre et Paul Champagne.

Le 29 août, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, service et sépulture de feu dame Elphège Bélanger, née Florida Rivet. Elle était âgée de 28 ans et laisse deux petits garçons. Mgr Pilon P.D. a chanté le service, assisté du R.P. Lebré, O.M.I. et de M. l'abbé Laliberté, comme diacre et sous-diacre.

Le 31 août, sépulture de Hélène, enfant de M. et Mme Ephrem Rousseau, décédé le 30, à l'âge de 3 mois.

Baptêmes — Le 26 août, baptême de Joseph-Laurence-Achille, fils de M. et Mme Harvey Champagne. Parrain et marraine: Achille Champagne et Rébeca Champagne.

Le même jour, baptême de Robert-Philippe Aaron, fils de M. et Mme W. A. Keiser. Parrain et marraine: M. et Mme A. Stiffes.

Le même jour, baptême de Irène-Léona, fille de M. et Mme Armand Gervais. Parrain et marraine: M. et Mme Stéphen Bergevin.

— Dimanche, le 26 août après avoir entendu la messe, les membres du choeur de chant, accompagné de Mgr Pilon, se rendaient en pique-nique au lac En Long. Il paraît, —nous n'y étions pas, mais le croyons facilement — qu'on passa là-bas la journée la plus agréable du monde: chants, déclamations, jeux, pêche, que sais-je encore.

— Le R.P. D'Orsonnens, S.J. recteur du Collège d'Edmonton, a donné le sermon, dimanche dernier, invitant les parents à faire généreusement les sacrifices qu'il faut pour envoyer leurs enfants au Collège ou au Couvent et leur faire donner une solide éducation catholique et française.

— En promenade à Morinville, Mlle Albertine Lessard, d'Edmonton.

— Mlle Florence Favreau, de Kénora, est en visite chez M. et Mme J. Gauthier et Pallier, ses oncles.

— Chez M. Oscar Vilandré, leur oncle, sont actuellement Mlle Gilberte Vilandré et M. Roland Vilandré, de Danville, Québec.

— M. Valérien Gaudette a été passer quelques jours chez son oncle M. A. Froment.

— Notre vicaire, M. Laliberté, a été passer quelques jours à Edmonton; il fut l'hôte de M. Lépage, curé de l'Immaculée Conception.

— M. Clermont, notre nouveau dentiste a ouvert sa clinique chez M. P.S. Gaudette, en face de l'église.

WAKAW, Sask.

— Jeudi, le 30, M. l'abbé Paquette, de Marcelin, visitait ses confrères de Wakaw. Dans l'après-midi, M. le curé Ouellet allait faire une petite promenade à Marcelin.

— En visite à Wakaw, M. Pamphile Bujold, de Debden.

— Dimanche, le 2 septembre, M. le curé Ouellet est allé à Domrémy chanter la grand'messe en l'absence du curé M. Larochelle, M. l'abbé Burrell-Blanchard est allé à Bonne Madone.

— La moisson bat son plein. Elle est superbe et tous son contents.

— Nous avons salué au presbytère M. le docteur Lavoie, de Prud'homme.

— A Bonne Madone dimanche, enterrement de Philippe Lépine, mort à l'hôpital à Prince-Albert. Il y avait foule de Wakaw et des alentours, car M. Lépine était une des figures les plus connues et estimées du district.

M. A. Picotte est à l'hôpital de la Sainte-Famille à Prince-Albert, où il a subi une opération pour l'appendicite. Il est maintenant en pleine convalescence.

— La première charge de blé de Wakaw a été portée à l'entrepôt, vendredi, le 31 août par M. J. Bilokury. On a classé ce blé No. 1.

— En visite à Prince-Albert, M. le curé Ouellet.

— MM. B. Baribeau, D. Finnerty et l'abbé Burrell Blanchard sont allés à Prince-Albert, dimanche le 2 courant.

— Les Juifs de la place se préparent à fêter leur jour de l'an qui tombe le 10 septembre.

— A une assemblée à Birch Hills le 29 août, les directeurs de la chambre de commerce pour la partie nord de la Saskatchewan, ont demandé au gouvernement d'avoir un meilleur service sur la ligne du chemin de fer Prince-Albert et Yowng. Espérons que le Canadien National écoutera favorablement ces réclamation.

DUCK LAKE, Sask.

Voici les noms des heureux gagnants à l'exposition de grains:

BLE
James Payer, 1er, 90 3-4 points.
Joseph Shepherd, 2ème, 90 1-2.
Mike Gervais, 3ème, 89.

AVOINE
Louis Hulffleish, 1er, 97 points.
Ovide Dubé, 2ème 93 3-4 points.
Guillaume Gervais, 3ème, 91 1-2.

ORGE
Mike Gervais, 1er, 85 points.
Harry Hood, 2ème, 80 3-4 points.
Louis Halbfleish, 3ème 80 1-2.

SEIGLE
Théodore Montour, 1er excellent, 97 1-2 points.

JARDIN
Mme Arthur Pezerel, 1er, 93 1-2.

MELBOURNE, Australie — Le ministère Lawson, de Victoria, a décidé de démissionner. L'hon. S.W. Lawson est premier ministre et ministre de l'Agriculture.

A LIRE EN FAMILLE

Récit d'une mère

— par —

PIERRE LHANDE

7

Ce fut charmant. On nous offrit, dans les fermes, des mulets et des ânes. On avait choisi les bêtes les plus douces et il n'y avait eu d'autre incident que les ruades du bourricot de Maïté, piqué par des guêpes dont il avait foulé le nid dans une motte de lavande. La courageuse petite, du reste, ne prit point peur et se cramponna si bien au pommeau du bât que les bonds du roussin affolé ne purent jamais la désarçonner.

Partis de Jauréguizar au petit jour nous passions le licou de nos bêtes aux anneaux de fer de l'auberge Harbibilia vers une heure de l'après-midi.

Le docteur qui nous attendait, avait fait servir *dans la galerie* notre déjeuner très couleur locale: la "garbure" ou la soupe au choux, l'omelette aux piments, le gigot de mouton aux haricots et le savoureux fromage de la montagne. Le vent frais des cimes aiguisant l'appetit, mon jeune monde dévora.

Le docteur jubilait. Placé à table entre Monique et Stéphanie, il servait ses voisines avec une opulence qui m'alarmait.

— Laissez donc disait-il, Le mouton d'Aluzky est plus léger que du tapioca. Allons fillette, ton verre! Ce n'est pas du vin des nonnes, ça, du vin baptisé! C'est du bon vin d'outre qui donne des couleurs!

Déjà ces quelques jours passés dans la montagne l'avaient rajeuni. Après avoir pourvu à nos préparatifs, il avait lié connaissance avec quelques amateurs de manille son jeu favori On se donnait rendez-vous chaque soir pour la partie, sur l'esplanade du chalet, à la lueur des chandelles.

— J'aime ces Américains, me disait le docteur en descendant de la galerie après déjeuner. Ils ne sont ni bigots, ni bégueules. Le frottement de la vie leur a raclé la croûte native de leur cléricalisme. Avec eux, on peut raisonner. De plus, des gens très bien. ..Tenez: il y a un Etchandy....

— M. Etchandy est ici? demandai-je avec une surprise un peu effrayée.

— Vous connaissez? .. Pour toute la saison. Charmant jeune homme et fort riche, à ce qu'il paraît. De plus, un garçon intelligent qui s'est débarrassé là-bas des préjugés fanatiques..... A cela, bon, très bon.

* * *

Jean Etchandy! A ce seul nom quel peuple de souvenirs se levait en moi!

Le château d'Etchandy est, comme Jauréguizar une gentilhommière villageoise dont la grosse tour ronde s'élève, sur la rive opposée du gave, au long de la route nationale de Tardet à Mauléon

Quand j'étais fillette, récemment venue d'Amérique, on se voyait beaucoup entre château. J'étais très liée avec les soeurs de Jean: deux brunes au regard de braise noire, dont j'aimais le sourire très doux et les paroles lentes. Jean ne venait à Jauréguizar que pendant les vacances. Elève de seconde au petit séminaire, il se préparait, disait-on, aux missions lointaines. On vantait son intelligence primesautière, son imagination riche et ardente. Il obtenait tous les ans des prix, des succès dont parlaient, avec une visible fierté ses soeurs qui l'adoraient.

Jean Etchandy était, vers ce temps un grand garçon très droit, bien découplé, aux épaules hautes. Un peu moins brun que ses soeurs, il avait le teint mat où saignait largement le rouge des lèvres grandes, des yeux sombres aussi, sous des arcades bien dessinées par des sourcils très longs Des cheveux noirs en brosse courte qui achevaient de lui donner un air de force et de tranquille assurance. Le type basque de la Navarre, atténué de vraiment espagnol. Sa mère, une Mirandanda, était la fille d'un officier supérieur de l'armée carliste, émigré en France après l'échec de son parti. D'elle — qu'il avait peu connue — il avait hérité, avec les marques caractéristiques du sang, cette impétuosité des passions, cette fougue du tempérament qui devaient lui être un obstacle dangereux dans la forte carrière qu'il rêvait d'embrasser.

L'année où il acheva sa seconde, Jean vint plus assidûment à Jauréguizar. Son âge sa gravité de jeune homme faisaient de lui le chevalier servant de ses jeunes soeurs. Elles ne se plaignaient point d'une compagnie que les flattait, et moi-même je prenais grand plaisir à voir, presque chaque après-midi, s'encadrer, dans l'ovale des viornes-obiers qui couronnaient de leurs houppes blanche la grande grille du parc, la haute silhouette du collégien. Sa gaîté expansive, ses manières empreinte de franchise et de bonté fournissaient à ces visites une note cordiale et très simple que nous aimions. Souvent, après quelques instants de causerie, nous allions en promenade, laissant sous les tilleuls du parterre maman et ses amies — des dames américaines — deviser en espagnol, un ouvrage aux doigts. Jean nous apprenait les chemins de la montagne qui conduisent aux grandes fermes perdues. Dans les taillis de noisetiers, il tirait avec adresse des écureuils en maraude. Nous rentrions quelquefois tard des maisons paysannes où on nous avait servi pour goûter, du miel de chênes et du pain de maïs.

L'exubérance franche de Jean avait paru tomber avec son retour de l'année de rhétorique. Il avait dix-sept ans. J'en avais près de seize. Sa voix avait pris un timbre grave. Quand il marchait avec nous, je ne le voyais plus prendre, parfois, son élan et franchir d'un bond la haie de branches entrelacées qu'il nous fallait passer avec efforts. Il nous attendait, maintenant, nous offrait la main ou le bras pour sauter. Bien qu'il fût devenu plus taciturne, nos conversations semblaient l'intéresser plus qu'autrefois. Il oubliait de *prendre son fusil*. Il avait une manière de raisonner posément. Il parlait comme un homme

Jean, à dix-sept ans, n'avait plus ce regard toujours levé, ce grand air de bonheur qui nous mettaient à l'aise et en joie. Un sourire plein de pensée régnait sur ses lèvres aux heures de gaieté, au lieu du franc éclat de rire d'autrefois. Je m'étais aperçue qu'il était distrait, car ses yeux s'arrêtaient souvent sur mon visage ou sur mes cheveux.

Pour me faire comprendre ce regard et m'expliquer tous ces changements, il me fallut tant j'étais naïve! — ses propres paroles et son mouvement passionné, tandis que je le raccompagnais vers Etchandy, un soir de l'automne finissant.

Nous avions rencontré, sur la grand'route, des amis. La soirée était délicieusement douce: le soleil déclinant vers la montagne de la Basse-Navarre baignait la vallée dans une poussière d'or où étincelait comme des jeux de déséspars, les cubes blancs des maisons paysannes. Nous avions voulu reconduire nos amis jusqu'au delà du pont de rondins qui unit les terres de Jauréguizar au village d'Etchandy Jean nous avait appris un "raccourci". On abandonnait la route nationale après les dernières maisons du bourg. On dévalait la pente d'une prairie pour franchir le bief d'un moulin sur une passerelle qu'ombrageait un bosquet de hauts saules noirs. Il fallait longer le canal bordé de grands peupliers et traverser les garrigues du gave où galopaient les derrières à houppette des lapins attardés.

Comment me trouvai-je seule avec Jean au moment de traverser le bouquet de saules, je ne puis m'en souvenir. Ma pensée était intriguée par les revirements étranges survenus en ces derniers mois dans l'attitude du jeune homme. Nous avions ralenti la marche. Au delà du boqueteau nous entendions — un peu adoucie par le bruit d'une cascade tombant d'un aqueduc — les voix tranquilles de nos amis déjà passés de l'ombre du sous-bois à la clarté des landes riveraines.

L'eau tombée de l'aqueduc s'écoule, sous les arbres, par un lit large et peu profond qu'enjambé une simple planche branlante posée sur deux pilotis.

La succession des ténèbres à la lumière m'avait aveuglée, je dis innocemment:

— Jean, je ne vois pas la passerelle. Aidez-moi.

Un bras souple et fort s'enroula sans brusquerie autour de ma ceinture. Je me sentis soulevée tandis qu'un souffle battait de près ma joue gauche. J'entendis gazouiller sous notre double poids la planche du pont rustique.

Mais le grincement du baliveau n'avait pu étouffer une parole qui, chuchotée dans ce court instant, m'avait bouleversée toute:

— Je vous aime!

Je ne puis dire le trouble où me *jeta ce mot quand je repris pied sur* la rive. J'étais loin de soupçonner! Jean était toujours à mes yeux l'aspirant au sacerdoce, le prêtre de demain. Malgré ses allures toutes de jeune homme *alerte et décidé* je le regardais avec respect, comme l'être privilégié, déjà marqué pour l'autel. Son aveu me semblait une défaillance, et d'avoir défailli il ne me paraissait *plus le même, tandis qu'en si*lence je regardais se découper sa haute taille sur les rougeurs du couchant striées par les ramilles.

— Jean, lui dis-je enfin, qu'avez-*vous dit? Vous ne pouviez pas, vous!*

Il me répondit d'une voix sourde où l'élan de la passion tremblait:

— Si! je pouvais! je puis! Je suis libre encore

Je ne veux plus être prêtre, plus *être missionnaire!*

Une angoisse horrible me saisit. Je me crus coupable tout à coup de ce que je croyais être, chez le jeune homme appelé par Dieu, un reniement, une lâcheté. Je me mis à marcher précipitamment sous le boqueteau comme si j'avais voulu fuir un fantôme tandis que je disais d'une voix haletante:

— Taisez-vous! taisez-vous! Votre vocation!

Je rejoignis seule nos amis sur les berges du bief:

— Quelle peur! leur dis-je pour expliquer ma fuite et mon trouble. Quelle peur! un homme était caché dans le bosquet! Il nous a fait: hou! hou! Et je me suis sauvée!

Mais, comme je feignais de rire, je sentis mon coeur tout à coup se serrer, car Jean nous avait rejoints d'un pas lent et, sur la mateur de son visage devenu livide, j'avais vu battre à grands coups les paupières comme s'il allait tomber.

Le lendemain une fillette d'Etchandy qui venait chaque jour à notre école des Soeurs m'appela à la grille du parterre et me remit un billet. J'ai gardé ce pauvre carré de papier quadrillé aux plis ternis et usés Le voici:

Mademoiselle,

"Il y a longtemps que j'avais résolu de tout vous dire, mais je n'ai pas osé. C'est absurde, n'est-ce pas? Mais que voulez-vous? Hier au soir encore, avant d'entrer dans le bosquet, ma conversation était banale, ordinaire. Combien elle eût été plus intime si j'avais pu vous dire tout ce que je voulais vous confier! N'aviez-vous donc pas remarqué que depuis ces dernières vacances surtout, j'essayais de vous parler plus sérieusement, d'aller à vous? Vous avez été bonne pour moi. Vous ne me repousserez pas. De tout ce que j'avais à vous dire, c'est le plus pénible et le plus vrai que je vous ai dit hier, je ne sais plus comment. Je n'avais pas ma tête à moi. J'ai vu votre frayeur quand je vous ai dit que je ne voulais plus être prêtre. Vous avez pu croire que c'est à cause de vous Non. Si je sentais encore l'appel de Dieu j'aurais la force de sacrifier mon amour et je m'en irais aux missions en vous oubliant. Mais il y a des choses plus graves et que je ne puis vous dire à vous qui êtes un ange. Moi je ne suis pas bon comme vous... Devenir un jour un mauvais prêtre, je ne le veux pas. Et devant le danger d'aboutir là je veux fuir, tant que je suis libre encore. Je pourrais essayer le séminaire, en attendre un saisissement qui enchaîne mes passions. Mon directeur me dit de ne pas espérer ce miracle, si de moi-même et dans ma vie ordinaire je ne suis pas plus fort. Je partirai. Je sais que me tourner vers vous, pour le moment, est inutile. Aux yeux de vos parents et des miens même je ne serai demain qu'un aspirant qui a manqué son but. Je dois me faire *une fortune*. Mon oncle du *Chili* est déjà au courant de mon secret. Il m'approuve et m'appelle. Je pars. Mais, sachez-le, je reviendrai. Mon but unique c'est vous. Jeter du temps sur mes études avortées, puis gagner beaucoup d'argent pour vous avoir, pour vous rendre heureuse. Rien ne sera épargné: ni peine, ni sacrifice. Vous ne m'attendrez peut-être pas. Moi je ne me découragerai qu'au jour où je vous verrai morte. Vous saurez tout ce que peut faire un Basque à qui vous avez inspiré un amour aussi profond! Adieu! Adieu!"

Jean.

Jean disait vrai. Peu de jours après, la rumeur circulait de son renoncement. Ni lui ni ses soeurs n'étaient plus venus à Jauréguizar: sans doute, la confusion de reparaître en public après une défection toujours déshonorante aux yeux des paysans. Son père le munit rapidement d'une provision de voyage et il partit, accompagné jusqu'à Bordeaux par l'aînée de ses soeurs.

* * *

Depuis ces temps déjà lointains, je gardais au coeur le coup de ce premier aveu et de ce premier brisement. Après quelques années de silence autour de l'émigré, j'avais entendu reparler de Jean. L'oncle du Chili avait été bon avec munificence. Heureux de voir chez son neveu la volonté de réussir, il lui avait passé, avec le gros de ses bénéfices de commerce, une affaire pleine d'avenir; l'exploitation de terrains où l'on venait de découvrir d'importants gisements d'onyx. Le petit aspirant de la veille était maintenant un très riche "Américain". Je savais aussi qu'il refusait obstinément de se laisser marier.

Il y avait donc quinze ans que j'avais perdu de vue Jean Etchandy (quinze ans depuis le soir de la scène du boqueteau!) quand son nom revint à passer brusquement devant moi. Je tremblais de me retrouver, jeune femme, devant l'homme qui, le premier — l'unique! — m'avait murmuré l'aveu de son amour.

Je sais bien: cette perspective n'embarrasserait pas les femmes d'aujourd'hui! et comme mes amies elles-mêmes riaient de ma simplicité, si ces confidences tombaient quelque jour sous leurs yeux!

Oui, je tremblais. J'aurais tout donné au monde pour que me fût épargné le supplice de cette rencontre. Mais il était trop tard pour reculer.

Bien sûr, nous allions nous rejoindre, et au moment le plus inattendu, au tournant de ce couloir, en ouvrant cette porte! Quelle attitude prendre et quels mots *lui* dire? Com*ment me défendre contre la stupi*de rougeur qui, je le sentais bien, allait me monter au visage?

Le mot final du billet écrit au lendemain de la passerelle revivait dans mon souvenir: *"Vous ne m'attendrez peut-être pas. Moi je ne me découragerai qu'au jour où je vous verrai morte..."* Un instinct secret me disait que, de son côté, et en dépit de son long effacement, Jean gardait aussi mémoire du serment d'autrefois. Son obstination même à refuser tous les partis trahissait la fidélité de son premier amour.

Dans le cône d'ombre d'un mélèze, sur l'esplanade du chalet, une petite table de bois blanc réunissait quelques joueurs de cartes. A l'apparition du docteur qui sortait avec moi de l'auberge, des hommes se levèrent.

Le vieux médecin me présente ses nouveaux amis avec une rondeur qu'autorisent les circonstances. Du reste, on se connaît déjà quelque peu; les familles d'Américains se voient beaucoup dans le petit pays et l'étiquette *d'Indiano* suffit à faire agréer. Les amis du docteur sont bien dans le genre consacré: beaux hommes aux épaules fortes et à la moustache fournie, en veston noir et chapeau mou. Plusieurs en manches de chemise, croisent sur des torses d'athlètes des bras puissants. Des boutons de manchettes en gros or brillent à leurs poignets et des bagues à leurs doigts courts.

Mais tandis que je reçois leur salut cordial, presque cavalier, à la mode de la pampa, j'ai très bien aperçu un grand jeune homme, habillé lui aussi de noir, qui se tient un peu en arrière, plus effacé, plus attentif. Je sens passer sur moi le rayon sombre de son regard qui s'attache. C'est bien lui...

Quinze années d'Amérique n'ont guère changé l'expression de ce visage plein et mat qui reflète toujours la tranquille assurance d'une force consciente. Le port de tête maintenant affermi, le buste tassé, *les épaules toujours hautes*, mais plus reposées, aident à cette impression. Le jeune Américain a bien pris l'extérieur et le costume des Basques revenus d'Argentine ou du *Chili*. Il arbore sur le gilet blanc la double chaîne d'or et, aux doigts, des pierreries. Mais sa finesse native lui fait porter avec une élégance de bon goût ces hochets et ce clinquant dont se parent chez nous, avec une outrecuidance amusante, les paysans enrichis.

Jean ne s'est pas avancé vers nous et j'ai feint de ne pas le voir. Notre situation, si nous en demeurons là, deviendra des plus épineuses ou des plus absurdes. Par bonheur, notre vieil ami sauve tout, lui qui, bientôt, va tout compromettre. Une forte tape sur l'épaule de l'Américain et une exclamation enthousiaste:

— Et Etchandy, petite! Etchandy que je ne vous présentais pas! La crême des Américains!

Je m'empresse à réparer et j'en deviens maladroite:

— Nous nous connaissons, docteur. Bonjour, Jean!

Le docteur pirouette sur son talon, fait claquer ses doigts:

— Diantre! si nous en sommes au petit nom!

Il n'y a plus qu'un moyen de me sauver, car je deviens pourpre. C'est de renchérir gaiement:

— Mais oui, docteur, vous le savez bien! Les Etchandy et nous, c'est de toujours! du temps où nous étions tout petits!

Je sens passer de nouveau la nappe d'un regard noir, sans doute chargé de souvenirs. Jean se contente d'affirmer d'une voix tranquille, d'une voix grave:

— Bien sûr, docteur, bien sûr!

Ces révélations faites sur le passé, il ne restait plus pour ne les point démentir qu'à continuer de voir, en effet, aux chalets, aux sources, à la promenade, celui que la rondeur expansive du vieux major m'avait forcée à reconnaître devant tout le monde comme un ami d'enfance.

Jean fut dès lors notre compagnon de tous les jours. Le matin, après le petit déjeuner, il nous conduisait aux fontaines par le haut chemin en corniche sur les flancs des rochers. Tandis que le docteur, resté en arrière, discutait religion ou politique avec ses partenaires de jeu, il coupait, dans les anfractuosités, des crosses de fougères pour nous en faire des sièges autour de la source. Quand nous étions assises, mes filles et moi, devant l'admirable panorama des vallées et des cimes, il nous servait à tour de rôle l'eau glacée et légère dans un joli gobelet de cristal à garniture d'onyx. Mes garçons folâtraient ou buvaient dans le creux de leur main à même le filet d'eau.

(à suivre)

Prince-Albert

M. l'abbé E. R. Munro, curé de la cathédrale, a donné une conférence aux membres du Club Kiwanis sur le grand bien que peuvent opérer toutes les associations de secours mutuels en mettant leurs efforts en commun. Il a montré à toutes les bonnes volontés un vaste champ d'action où les sentiments humanitaires des âmes nobles et généreuses peuvent s'exercer et grouper dans un même but de charité protestants et catholiques. Il a souligné en particulier l'oeuvre admirable du P. Brück O.M.I., et des Soeurs de l'Immaculée Conception à l'Orphelinat de la Ste-Famille, où les enfants de toutes les races et de toutes les religions sont reçus à bras ouverts et sont élevés dans les principes qui forment les citoyens honnêtes et les peuples forts.

— Le 8 septembre, à l'Académie de N.D. de Sion, 3 novices ont fait leur profession religieuse au cours d'une des cérémonies les plus émouvantes dans sa simplicité. M. l'abbé Brodeur, procureur diocésain, reçut leurs voeux en remplacement de Mgr l'évêque en tournée pastorale. M. l'abbé Conroy, curé de Moose Jaw, était venu tout spécialement pour assister à la profession d'une de ses enfants spirituelles. M. Munro, curé de la cathédrale, était aussi présent.

Les portes de l'Académie se sont ouvertes pour la nouvelle année scolaire, et les braves religieuses ont repris leur rude tâche de dévouement sans bornes et d'ingrat labeur pour élever leurs pensionnaires à la hauteur des devoirs que la vie leur assignera.

— De passage à notre bureau, le Dr Thomas Chisholm, de Toronto, père du Dr Chisholm, de Prince-Albert. Malgré ses quatre-vingts ans, M. Chisholm est encore droit, vif et plein d'entrain. Il est un de nos abonnés de la première heure. C'est le type de l'Anglo-canadien renseigné et d'esprit large. Il est l'auteur d'un excellent manuel d'histoire du Canada que nous souhaiterions voir adopté dans les écoles de l'Ontario. M. Chisholm est une sympathie précieuse pour nos compatriotes de là-bas.

— Les battages sont commencés dans tout le district; déjà les éleveurs se préparent à recevoir les milliers de minots de grain que la terre fertile de la Saskatchewan va verser sur les marchés du monde. Sur les voies d'évitement des chemins de fer nationaux d'immenses processions de wagons s'alignent, prêts à transporter l'abondante récolte de 1923.

— Voici un exemple de fertilité de notre district: M. J.-A. Houle de Bellevue a recueilli 1.225 boisseaux de blé sur 27 arpents en culture; c'est-à-dire une moyenne de plus de 45 à l'acre. M. Houle fait des expériences avec 3 sortes de blé: le *marquis* qui a donné la récolte ci-haut mentionnée; le Stanley dont le rendement par acre est moindre, mais dont la qualité est supérieure: et le Early Improved Red Fife, qui murit plusieurs jours avant toutes les autres variétés et qui fournira la plus grosse moyenne à l'acre.

— Dimanche matin, à 10h. 30., 2 jeunes gens de Claytonville se sont noyés dans la Saskatchewan à la *traverse Cecil. Ils étaient à faire* la pêche avec un filet, lorsqu'il disparurent dans un trou très profond.

— Les aurores boréales ont fait leur apparition, et les pauvres comme les riches peuvent jouir à peu de frais des jeux de lumière splendides que le Bon Dieu a préparés pour chacun de nous.

— L'éclipse partielle dont nous avons été favorisés, lundi le 11 septembre nous a permis de regarder le soleil bien en face et d'admirer l'ombrage de la lune auréolée d'or et d'argent alors qu'elle ne laissait apercevoir que les contours du soleil.

:*:

Jubilé d'argent

Saskatoon — La paroisse St-Paul fêta dimanche, son dévoué pasteur, le R.P. A. Jan O.M.I. Né en Bretagne, la terre classique de l'apostolat, en 1874, le Père Jan quitta son pays natal au lendemain de son ordination pour consacrer sa vie et ses talents remarquables aux missions de l'Ouest. Tour à tour curé à Edmonton, Vancouver, Calgary et Saskatoon, ses qualités natives d'organisateur et de financier trouvèrent un vaste *et rude champ pour s'exercer* et donner leur pleine mesure.

Après 25 ans de sacerdoce, au nom de tous ses anciens paroissiens, ses ouailles actuelles ont voulu rendre un témoignage public de leur reconnaissance à celui qui non seulement leur donna sans compter son temps et tous ses efforts, mais encore leur ouvrit très large les trésors de son coeur.

La grand'messe fut chantée par l'heureux jubilaire, avec les PP. Husson et Bartley en qualité de diacre et sous-diacre. Après l'évangile, le R.P. Grant avec son éloquence habituelle *sut faire résonner la no*te juste qui vibrait dans les âmes et entendre les paroles que tous avaient sur les lèvres.

Plusieurs adresses de félicitations lui furent offertes: toutes soulignèrent son extraordinaire activité, son esprit qui voit à tout, et surtout le travail surhumain qu'il s'est imposé pour mettre les écoles catholiques de Saskatoon sur une base financière solide et leur rendre leur prestige disparu.

Le Père Jan n'eut qu'à laisser parler son coeur ému pour dire à ses paroissiens merci en des termes que seuls l'amour paternel et le zèle d'un apôtre peuvent inspirer.

:*:

60,000 autos en Saskatchewan

Régina — On a donné à date 60,000 licences d'automobiles. Ceci ne comprend pas les autos de louage au nombre de 1,300 et les camions automobiles qui deviennent de plus en plus nombreux.

Mgr Marois dans le deuil

Nous exprimons nos sincères et respectueuses sympathies à Mgr Z. M. Marois, vicaire général du diocèse de Régina, qui a eu la douleur de perdre sa belle-mère, Madame Félix Marois, décédée à Québec, des suites d'une opération, la semaine dernière.

M. Félix Marois, du département des Travaux Publics de Québec, et secrétaire du bureau d'arbitrage, était venu il y a quelques jours rendre visite à son fils à Régina en compagnie de Madame Marois qui *paraissait alors en bonne santé.*

En apprenant la triste nouvelle *par télégramme, Mgr Marois s'est* rendu aussitôt à Québec pour ses funérailles.

:*:

Violente tempête

San Francisco — Pendant un épais brouillard et une violente tempête de vent, 7 navires de guerre américains ont été jetée à la côte entre San Francisco et Los Angeles, 23 marins ont péri et 15 ont été blessés. Les 7 navires sont pris sur les rochers qui bordent le Pacifique. On avait annoncé la perte complète du paquebot poste Cuba; mais tout son équipage et sa cargaison de $2,500,000 en lingots d'argent ont pu être secourus à temps.

:*:

Tremblement de terre aux Indes

Londres — Calcutta, capitale des Indes, a été violemment secouée par un tremblement de terre, 50 personnes, dit-on, y ont été tuées ou gravement blessées.

:*:

Pour le rappel de la prohibition

Régina — On est en train de faire signer par toute la province une pétition pour le rappel de la loi de prohibition. Les listes circulent partout; on veut les couvrir de 120,000 signatures d'ici le 15.

:*:

Une réponse de M. Ernest Lapointe

L'Islet, Québec — Dans un discours, en réponse à certaine charge faite dernièrement par M. Meighen contre la politique du parti libéral, M. Ernest Lapointe déclara que nos délégués s'en allaient à la conférence impériale de Londres non pas pour engager le Canada mais pour recevoir, au nom du Canada, les suggestions faites par les chefs de l'Empire. La ligne de conduite du Canada sera adoptée au Canada et par les Canadiens. L'autorité suprême en ces matières appartient au parlement du Canada.

:*:

Réforme du système scolaire de l'Ontario

Toronto — Les officiers supérieurs du département de l'Instruction Publique sont actuellement à préparer un rapport qui sera présenté au premier ministre. Ce rapport indiquera dans quel sens se fera la réforme du système scolaire d'Ontario. M. Ferguson dans son discours qu'il prononçait mardi à l'exposition de Toronto a laissé prévoir que l'on s'en tiendra aux sujets essentiels d'enseignement. Pour le moment on ne connaît pas encore les projets du gouvernement mais on prévoit que le rapport que l'on est à préparer les indiquera assez clairement.

Une réforme qui s'impose depuis *des années et qui serait saluée avec* joie par les Canadiens français serait l'abolition du fameux règlement XVII. *Ce Règlement qui ne sert* que les intérêts du fanatisme anti*français a été condamné par toutes* les autorités pédagogiques.

:*:

Mort de Mme P. Burns

Vancouver — Mme P. Burns, épouse du propriétaire de tant d'abattoirs et de boucheries dans l'Ouest, est morte ici à l'âge de 51 ans, après une maladie de deux mois.

M. Burns était à Winnipeg, lorsque la nouvelle de la fin prochaine de son épouse lui fit aussitôt prendre le train pour Vancouver.

Son époux et un fils lui survivent.

:*:

Notre blé sera peut-être acheté par l'Angleterre

Winnipeg — Des représentants des sociétés coopératives d'Angleterre sont actuellement à Winnipeg où ils s'enquièrent pour voir s'il leur serait possible d'acheter le blé canadien directement des sociétés coopératives de vente. Cette organisation a 4,,000,000 de membres en Angleterre; elle fait des affaires pour $500,000,000 et ses meuneries emploient 500,000 boisseaux de blé par semaine.

:*:

13 minots à l'acre pour le Manitoba

Winnipeg — Le statisticien de la province, George Batho, a mis à 13 minots la moyenne de la récolte de blé dans le Manitoba.

Le sud donnera moins de 11 minots à l'acre, et le nord de 16 à 18 minots.

:*:

La grève des charbonniers américains est terminée

Harrisburg, Pa. — La grève des mineurs d'authracite a pris fin le 8 septembre, par la signature entre mineurs et patrons, d'un contrat qui règle à la satisfaction générale les griefs de part et d'autre.

:*:

VARSOVIE — Des bandes bolchevistes organisées sèment la terreur dans les districts ruraux de la Haute Silésie. Les moissons sont détruites et la vie des paysans est en danger.

A propos du père de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Le télégraphe nous a apporté, voici quelques jours, une dépêche annonçant que le cardinal Gasparri venait d'adresser un message au père de la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus, à l'occasion de son centième anniversaire de naissance.

En fait, il a bien été adressé, par le cardinal Gasparri, à la supérieure du Carmel de Lisieux, un télégramme relatif au centenaire de naissance du père de la bienheureuse.

L'erreur du rédacteur de la dépêche a été de spécifier que le télégramme était adressé à M. Martin lui-même. Celui-ci est décédé en 1894.

:*:

150éme anniversaire de fondation du Collège de Montréal

Le 30 août on a célébré de façon assez solennelle le 150ème anniversaire de la fondation du Collège de Montréal établi en 1773, et qui a toujours été sous la direction éclairée, et dévouée des Messieurs de Saint-Sulpice.

La circonstance mémorable fut soulignée, à l'occasion du troisième dîner fraternel annuel, qui groupe l'Association des Anciens élèves, par la bénédiction d'une magnifique statue, grandeur nature, et en marbre de Carare, de la Vierge tutélaire, patronne du Petit Séminaire de Montréal, sous la devise: "Posuerunt me custodem: Ils se sont confiés à ma garde."

:*:

Une opinion

Paris — Voici ce que dit un journal de Paris, "L'Homme Libre", de la dernière note anglaise:

"La dernière note de lord Curzon, même obscurcie par les velléités amicales de M. Baldwin, n'est pas glorieuse pour l'Angleterre. Nous sommes loin des belles et claires déclarations des fiers Anglais, qui vinrent à nos côtés dans la guerre. Un amas d'inexactitudes dans un tissu de réticences sur une trame de lamentations, tel est le document peu reluisant par lequel le Cabinet de Londres, venant à la rescousse des agresseurs du franc, tente de nous impressionner."

:*:

Est-ce une menace de guerre contre la France?

Capetown, Afrique-Sud — Le général Hertzog, chef du parti nationaliste de l'union sud-africaine, est revenu à la charge contre le premier ministre Smuts et a réaffirmé de nouveau que le discours prononcé par Smuts, il y a quelques jours à Bloemfontein, était l'indice qu'il y avait une menace de guerre entre la France et la Grande Bretagne. Il a déclaré que le discours de Smuts à Bloemfontein était le plus stupide de discours jamais prononcé par un homme d'Etat responsable à un moment aussi critique de la situation internationale.

Le général Hertzog a ajouté qu'il était très heureux que le premier ministre eut déclaré que les relations entre la France et l'Angleterre étaient cordiales.

:*:

Pour la conversion de la Chine

L'intention spéciale proposée aux membres de l'Apostolat de la Prière pour le mois de septembre, laquelle a été approuvée et bénie, comme à l'ordinaire, par N.T.S.P. le Pape c'est "la conversion de la Chine". Quand on songe aux masses d'infidèles et de païens qui grouillent dans le sein de cette vaste agglomération d'humanité, et que l'on constate leurs dispositions, meilleures que jamais, de prêter l'oreille aux enseignements de vie de l'Evangile, le coeur du chrétien s'émeut, et personne ne se refusera à prier ardemment pour que le Règne de Jésus-Christ fasse de rapides progrès, en un milieu aussi favorable.

:*:

Vol dans une cathédrale

Varsovie — On vient de constater, à la cathédrale de Gnezno (Posnanie), la disparition d'une des plus *précieuses reliques de Pologne: la* tête de saint Adalbert, enfermée dans un *reliquaire en or massif.*

Le tabernacle de l'église a été fracturé par trois touristes élégants qui demeurent introuvables.

LES NOUVELLES EN QUELQUES LIGNES

AGINCOURT, Ont. — Jeanne Goderham, huit ans, fille de Ira Godherham, s'est noyée en jouant sur le couvercle d'un puits.

PENETANG, Ont. — Harry Mercer, quarante ans, s'est fait tuer ici à la fonderie de poêles par un choc électrique qui se produisit, alors qu'il toucha accidentellement du métal chargé.

MONTREAL — Un incendie d'une origine indéterminée a fait des dommages pour vingt mille dollars en partie couverts par les assurances à l'établissement employé comme boulangerie par D.M. et G.A. Aird, rue Lagauchetière. Le pompier Chevalier s'est légèrement coupé à la main.

TOKIO — Le comte Combel Yamamoto, amiral de la marine japonaise, a été nommé premier ministre du Japon en remplacement du baron Kato, décédé. Le nouveau premier ministre est né en 1852 entra dans la marine en 1877 et devint amiral en 1904. Il fut déjà premier ministre de son pays en 1913.

MELBOURNE — Le gouvernement fédéral d'Australie négociera sous peu un emprunt à brève échéance de 10,500,000 livres. Il sera probablement placé à Londres.

SYDNEY, Australie. — Les travaux de construction des nouveaux édifices du parlement australien, à Canberra, ont été commencés. La première pelletée de terre a été enlevée par l'hon. M. Steward, ministre des Travaux Publics.

DOUVRES — Charles Toth, de Boston, qui, à 6 heures 50 du soir a entrepris la traversée de la Manche à la nage, a dû abandonner la partie à 9 heures 45 du matin. Il était à cinq milles des côtes françaises. La vague était devenue trop forte. Georges Michel, nageur français, qui est parti de la rive française, a aussi abandonné son exploit après avoir nagé pendant onze heures.

PARIS — L'hélicoptère inventé par le marquis Raoul Pascara, d'Argentine, a été détruit au cours d'un concours pour le prix de 10,000 francs.

Le marquis de Pascara qui pilotait la machine n'a pas été blessé.

PARIS — La dernière réponse belge a désappointé le gouvernement anglais. A Londres, on dit que cette réponse n'avance pas du tout la solution du problème de la Ruhr.

BERLIN — Le mark se vend aujourd'hui à raison de 12 millions au dollar. Hier soir les chiffres officiels étaient de 10,972,500 marks au dollar. La baisse du mark s'est tellement prononcée depuis deux jours que les financiers se perdent en conjectures sur les causes probables de ces chutes répétées.

SAULT STE-MARIE — Un daim d'une pesanteur de cent livres à peu près, s'est brisé le cou à Richard's Landing, en s'accrochant à une broche qu'il n'avait pas vue au haut d'une clôture. Le Plummer Memorial Hospital et le General Hospital se sont partagés l'animal. La biche qui accompagnait le daim a réussi à franchir l'obstacle sans danger, et a pris la fuite seule.

LONDRES — Parce que le ministère de l'Agriculture, en Angleterre, a mis au nombre des animaux qu'il ne fallait pas importer au pays les renards argentés, deux superbes renards argentés d'une valeur de pas moins de 270 livres anglaises, arrivés à Londres à bord de l'"Olympic" et appartenant à un citoyen d'Hamilton, Ont., ont été remis à bord du même vaisseau qui retourne actuellement à New-York. On les renvoie à leur maître, à Hamilton, Ont.

BUFFALO, N.Y. — Quarante automobiles ont été brûlées au cours d'un incendie qui a détruit ce matin le garage Albany. Huit compagnies de pompiers ont combattu les flammes pendant deux heures pour les empêcher de se propager. Les pertes sont estimées à $50,000.

ENID, Okla — Le Dr W.W. Martin, conférencier de Glasgow, Ecosse, qui a déclaré ici à ses auditeurs qu'il était âgé de plus de 90 ans, au cours d'une conférence sur la fontaine de jouvence, est mort d'une attaque d'apoplexie.

Marché aux grains de Prince-Albert

Nord No. 1, 87 c.; No.2, 82c.; No. 3, 77c.; No.4, 67c.

:*:

Marché aux grains de Winnipeg

Blé — No. 1, 1.16 7-8; No. 2, 1.08 7-8; No.3, 1.05 7-8; No. 4, 92 7-8; No. 5, 81 7-8; No.6, 70 7-8; fourrage 61 7-8; voie, 1.02 7-8.

Avoine — No. 2, C.W. 46 1-2; No. 3 C.W. et fourage extra 45 1-2; fourrage No. 1, 44 1-2; No. 2, 43 1-2; rejetée 41 1-2; voie 45 1-2.

Orge — No. 3, C.W. 53 3-8; No. 4, 49 7-8; rejetée etfourrage 47 7-8; voie 52 7-8.

Lin — No. 1 N.W.C. 2,04 1-2; No. 2, C.W. 1.94 1-2; No. 3, C.W. et rejeté 1,63 1-2; voie 1,98 1-2.

Seigle — No. 2, C.W. 69.

:*:

Marché aux animaux de Prince-Albert

Bons bouvillons de boucherie, 4 à 4 1-2c.; moyens 2 3-4 à 3 1-2c.; génisses et vaches 2 1-2 à 3 1-2 c.

Porc gras $10.65 et $10.90.

:*:

Marché aux animaux de Winnipeg

Le marché est généralement bon et stable.

Porcs gras $11 et même $12.

Bons agneaux $9 et $9.50; moutons de poids léger $6.00 et $7.60.

PETITES ANNONCES

INSTITUTRICE BILINGUE — qualifiée demandée immédiatement pour le district scolaire de St-Victor, 1409. S'adresser à Eugène Lalonde, Sec-Très., mentionnant expérience, salaire exigé et qualifications. 28-30

A VENDRE — Boutique de forge et de menuiserie avec pouvoir pour tout. Lumière électrique; maison privée de cinq chambres, et deux lots de cinquante pieds, à 400 pieds de l'église et du couvent. 4 élévateurs, cinq magasins, hôtel, médecin et pharmacie, etc. Pour vente immédiate, je prendrai $1,000.00 au comptant, et la balance par paiements faciles. Pour plus d'informations, s'adresser à J. E. Lacourcière, avocat, Montmartre. 28-32P.

A VENDRE — 1-2 section de terre à culture mixte 100 acres cultivables facilement, 180 acres en foin de bonne qualité; balance en pâturage et en bois de construction et de chauffage. Bâtisses demandant des réparations. Ruisseau qui traverse la propriété clôturée. A 1-4mille de l'école, 2 1-4 milles de la gare, crémerie, etc. Bonne route. La Broquerie, Man. ligne du C.N.R., 42 milles Est de Wpg. $15 l'acre. $500 comptant $200 *annuellement, intérêt 7 p.c.*. Aussi à vendre 2 maisons dans le village de La Broquerie au prix coutant. Prière de s'adresser à Amédée Cleroux, propriétaire, La Broquerie, Man. 27-35

A VENDRE — Immédiatement boucherie dans un bon centre canadien français, 400 de population; la seule boucherie du village. Condition que peut accepter tout acheteur. S'adresser à Alex. Colleaux, Leask, Sask. 27-31

A VENDRE — Maison moderne, 6 chambres, et chambre de toilette, lot 50 pieds de front, grand jardin près de la cathédrale, couvent et écoles. Conditions faciles. S'adresser 108 rue Aulneau, Saint-Boniface, Manitoba. 28-33.

BON BARBIER — Désire s'établir dans un centre canadien français de la province. S'adresser à Casier 8, au *Patriote de l'Ouest.* 26—

ON DEMANDE à acheter sapin sec coupé ou Jack Pine. Spécifier les plus bas prix au comptant, chargé sur les chars aux points d'expédition. The Northern Cartage & Contracting C., Ltd, Prince-Albert, Sask. 25—

A L'ECOLE TILLY — Nouveau district scolaire à 8 milles sud-est du village de St-Brieux on demande de instituteur ou institutrice en règle avec le Département. Cours commencera entre le 15 septembre et le 15 octobre. Lettre d'application devra mentionner: genre de certificat, expérience, salaire demandé, date d'arrivée. Adressez Pierre Coquet, aux soins de Louis Demay, St-Brieux. 26-29

ON DEMANDE — Pour le district scolaire d'Albertville No. 3420 *instituteur ou institutrice bilingue* ayant des certificats de la province. S'adresser à Geo. D. Dubois, Sec.-Trés., Albertville, Sask. 26-29

INSTITUTRICE bilingue qualifiée en Saskatchewan est demandée pour enseigner dans le district scolaire de Trambley No 1811. Résidence pour institutrice. Salaire $1000.00 par année. Pour plus amples informations s'adresser à M. Marius Bernard, Sec. P. O. Chrystal Spring, Sask. 25-30

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES — Demandés pouvant enseigner les deux langues gradués de l'Alberta ou susceptibles de le devenir. S'adresser: Bureau de Placement, boîte 57, St-Paul des *Métis, Alta.* 24-28

VIENT DE PARAITRE "La Montagne de Bois", Histoire de la Saskatchewan Méridionale, vrai roman historique par l'abbé C. Rondeau. Préface de Mgr. Mathieu, volume de 300 pages, orné de 40 gravures. Prix $1.50. En vente chez l'abbé Lemieux, curé, Willow Bunch, Sask. 22

TERRES A VENDRE OU A LOUER — 3-4 de section, bonne terre à blé où récoltes n'ont jamais manqué *depuis quatorze ans.* Bonnes bâtisses: maisons, écuries, graineries, hangars. Bonnes conditions de vente ou de louage, s'adresser à Alfred Lupien, Périgord, Sask. 27-29

INSTITUTEUR BILINGUE — Demandé pour le district scolaire Goyer No. 3276. Salaire $125.00 par mois. Bonne résidence, bois de chauffage fourni. 30 P.

ON DEMANDE immédiatement instituteur ou institutrice catholique pour arrondissement scolaire de Périgord No. 850. Doit avoir expérience et pouvoir enseigner le français. Mentionner expérience, salaire demandé et qualifications. Bon salaire pour instituteur qui donnera satisfaction. La classe est presque exclusivement canadienne française. 10—

PAR UNE seule application de notre préparation nous garantissons l'extermination complète des punaises, coquerelles, mitres ou toute autre vermine qui incommodent votre logis. Ecrivez à J. R. Bertrand, 1164 Henleaze Ave., Moose Jaw, Sask.

UNE INTERESSANTE NOUVELLE POUR LES VOYAGEURS

L'Hotel Pelletier de Marcelin est devenu la propriété de notre populaire ami, M. P. Godard, et portera désormais le nom de

Hotel Marcelin

La gérance en a été confiée à l'habile direction de M. le Dr. E. G. Cyr de Debden.

Nos concitoyens ont l'ambition de faire de leur hotellerie l'une des meilleures de la Saskatchewan.

UNE VISITE EST SOLLICITEE 26-29